



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

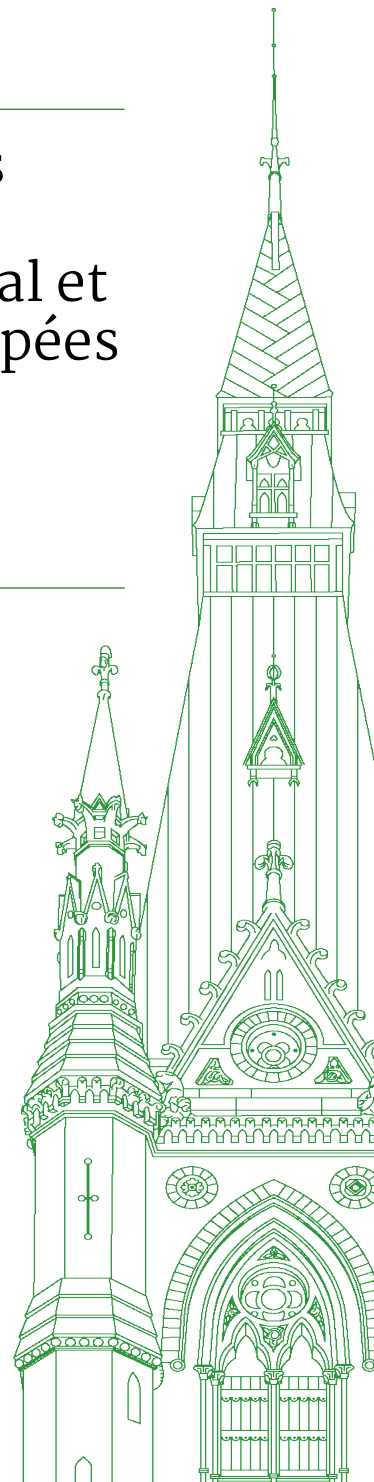
Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 011

Le mardi 28 octobre 2025

Président : Robert Morrissey



Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le mardi 28 octobre 2025

• (1100)

[Traduction]

Le président (Robert Morrissey (Egmont, Lib.)): Bonjour tout le monde. Le greffier m'avise que nous avons le quorum.

Nous entamons notre 11^e séance du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, conformément à la motion adoptée le 18 juin 2025. Durant la première heure, nous discuterons du mandat et des priorités clés du gouvernement et, en deuxième heure, nous passerons à l'emploi chez les jeunes au Canada.

La réunion d'aujourd'hui se déroule en mode hybride, conformément au Règlement. Tous les députés sont présents en personne. Comme personne n'est sur Zoom, il n'a pas été nécessaire d'effectuer des tests de son pour l'interprétation.

Avant de commencer, je me propose de passer certains points en revue. Vous pouvez participer à cette réunion d'aujourd'hui dans la langue officielle de votre choix. Assurez-vous d'avoir votre oreillette et de choisir la langue officielle dans laquelle vous souhaitez participer. En cas de problème d'interprétation, levez la main et attirez mon attention. Nous suspendrons la séance, le temps de corriger le problème. Veuillez aussi vous assurer que vos divers dispositifs électroniques sont en sourdine et évitez de tapoter sur votre micro-tige, car cela pourrait occasionner des problèmes de santé pour nos interprètes. Veuillez adresser toutes vos questions à la présidence. Attendez que je vous donne la parole nommément avant de parler.

Pour la première heure, nous accueillons la secrétaire d'État aux aînés, l'honorable Stephanie McLean, qui comparait en personne pour nous parler de son mandat. Nous accueillons également Paul Thompson, sous-ministre, ministère de l'Emploi et du Développement social, et Kristen Underwood, directrice générale, Secrétariat des politiques sur les aînés et les pensions.

Je cède la parole à madame la secrétaire d'État pour sa déclaration liminaire, après quoi, nous passerons à notre traditionnelle série de questions.

Madame la secrétaire, vous avez la parole pour un maximum de cinq minutes.

L'hon. Stephanie McLean (secrétaire d'État (Aînés)): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je tiens d'abord à souligner que nous sommes réunis sur le territoire non cédé et non abandonné de la nation algonquine Anishinabe.

• (1105)

[Français]

Je remercie les membres de ce comité pour l'invitation à parler de mon mandat et de mes priorités en tant que secrétaire d'État aux Aînés.

[Traduction]

Le gouvernement du Canada s'efforce de faire en sorte que les Canadiens âgés puissent vieillir dans la dignité. En ma qualité de secrétaire d'État pour les Aînés, je suis honorée de vous parler des mesures que nous prenons pour aider les Canadiens âgés dans le contexte économique actuel.

Depuis que j'occupe ce poste, j'ai eu l'insigne privilège de rencontrer de nombreux aînés partout au pays. Je suis très impressionné par leur contribution quotidienne dans nos collectivités.

Ma priorité absolue, à titre de secrétaire d'État pour les Aînés, est d'aider les gens qui ont bâti notre pays à profiter de la retraite pour laquelle ils ont travaillé si fort. J'entends résolument continuer de respecter l'engagement du gouvernement du Canada à fournir aux aînés les services dont ils ont besoin là où ils vivent. Des services de ce genre donnent aux aînés la possibilité de s'épanouir dans leur collectivité. Mon objectif dans ce rôle est d'apporter une contribution positive aux Canadiens âgés.

[Français]

Soutenir les aînés, ce n'est pas seulement rendre hommage à ceux qui ont bâti ce pays grâce à leur travail et leur engagement tout au long de leur vie; c'est aussi investir dans l'avenir de tous.

[Traduction]

Les Canadiens âgés représentent un élément important de notre tissu social et de notre économie. Les vétérans de ma circonscription, qui ont combattu et risqué leur vie pour le Canada, rendent notre pays plus fort, plus résilient et plus sensible aux défis du monde moderne.

Compte tenu de l'espérance de vie accrue et du vieillissement de la population au Canada, nous avons un plan d'action qui protège notre système de pensions et qui fait en sorte que tous les Canadiens âgés reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit.

Nous modernisons en outre notre système de versement des prestations — un système conçu il y a plus de 60 ans — en simplifiant et en rendant plus conviviaux des programmes de prestations comme la Sécurité de la vieillesse, la SV, et le Régime de pensions du Canada, le RPC. Nous veillons à ce qu'ils soient fonctionnels, rapides et adaptés aux besoins des Canadiens. Comme l'entreprise est colossale, nous la faisons par étapes et avec le plus grand soin.

En juin 2023, nous avons transféré avec succès les dossiers de 600 000 clients de la SV vers la nouvelle plateforme. En mars 2025, nous en avons ajouté 7,4 millions. Puis, à la fin avril, des paiements exacts de la SV ont été versés à temps à ces 7,4 millions d'ainés au moyen de la nouvelle plateforme. Cela a représenté un grand bond en avant sur le plan numérique quant à la façon dont nous servons les Canadiens. À partir de maintenant, des millions de clients de la SV peuvent utiliser des options libre-service, notamment pour mettre à jour leurs données personnelles et pour présenter une demande de prestations en ligne.

Je tiens à prendre un moment pour remercier les personnes qui ont travaillé fort pour faire de cette étape importante une réalité. Cela n'aurait pas été possible sans elles.

Le système de revenu de retraite du Canada est une base stable, et c'est sur cette base que les Canadiens peuvent bâtir un avenir sûr. En tant que secrétaire d'État pour les Aînés, mon travail consiste à veiller à ce que le système de pensions du Canada tienne compte de la réalité dans laquelle vivent les Canadiens âgés.

En juillet 2022, le gouvernement précédent a majoré de façon permanente la SV de 10 % pour les aînés de 75 ans et plus. Cela a fourni plus de 800 \$ supplémentaires aux pensionnés touchant la pleine pension au cours de la première année.

En 2023 et 2024, le programme de la SV a versé plus de 76 milliards de dollars en prestations à 7,4 millions de Canadiens. Dans la même année, 2,5 millions d'ainés à faible revenu ont reçu le Supplément de revenu garanti, ce qui a permis aux plus vulnérables d'entre eux d'avoir jusqu'à 1 100 \$ dans leurs poches.

Pour certains aînés, la SV et le Supplément de revenu garanti, le SRG, financés par le gouvernement sont le seul moyen de subsistance; il est donc essentiel qu'ils aient accès à ces prestations sans délai. Au début de l'année, nous avons accéléré les paiements de la Sécurité de la vieillesse, de même que ceux des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada et du SRG. Plus de 96 % de nos clients ont fait l'objet d'une réévaluation automatique cette année. Je tiens à préciser aux membres du Comité qu'il s'agit du taux de renouvellement le plus élevé que nous ayons jamais vu. Cela est en grande partie attribuable aux fonctions d'automatisation supplémentaires rendues possibles par le nouveau système de versement des prestations.

Afin d'aider davantage les Canadiens âgés, le gouvernement indexe également les prestations de la SV sur une base trimestrielle. Cela signifie que ces prestations ne peuvent qu'augmenter, qu'elles ne diminuent jamais. Nous indexons également le RPC, qui est l'un des régimes de pension publics les plus performants au monde. Il s'agit d'un régime de pension, mais aussi d'un programme d'assurance sociale. C'est le plus important programme d'assurance-invalidité et de survivant au Canada qui protège les cotisants invalides et leurs familles, ainsi que les familles des cotisants décédés.

Nous savons que ces prestations fonctionnent parce que le taux de pauvreté chez les Canadiens âgés a diminué au fil du temps.

Je conclurai en disant que je suis déterminée à veiller à ce que les aînés canadiens reçoivent chaque dollar auquel ils ont droit.

• (1110)

[Français]

C'est la promesse que nous vous avons faite, et je travaille chaque jour pour veiller à ce que nous la tenions.

Je vous remercie.

Le président: Merci, madame la secrétaire d'État.

[Traduction]

Nous allons commencer la première série de questions avec Mme Roberts. Vous avez six minutes.

Anna Roberts (King—Vaughan, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la secrétaire, je vous remercie de votre présence. J'ai quelques questions.

J'ai récemment dû aider des aînés qui vivaient dans leur voiture pendant l'hiver, ce qui me préoccupe beaucoup. Ils n'avaient tout simplement pas les moyens de se payer les nécessités de la vie, notamment un loyer ou de la nourriture.

Pour les personnes âgées qui ont un revenu fixe, chaque augmentation des prix, qu'il s'agisse de l'épicerie, du loyer ou des fournitures médicales, vient éroder le pouvoir d'achat. Comme nous le savons, 58 255 veuves ont plus de 65 ans et vivent dans la pauvreté. Les aînés célibataires représentent 39 % des Canadiens de plus de 65 ans, mais ils ne bénéficient pas du fractionnement du revenu. Nous savons que c'est un problème. Le recensement de 2021 nous a appris que 305 000 aînés vivaient sous le seuil de la pauvreté dont plus de 173 000 femmes. Soixante et onze pour cent des aînés célibataires vivaient seuls et gagnaient moins de 50 000 \$.

Comment sommes-nous censés répondre aux aînés qui nous écoutent aujourd'hui et qui doivent choisir entre payer leur loyer, leurs médicaments ou leur alimentation par manque de moyens?

L'hon. Stephanie McLean: Je vous remercie de la question.

Même si le taux de pauvreté chez les aînés est deux fois moins élevé que la moyenne nationale pour les travailleurs, nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire, comme dans le cas des personnes âgées célibataires dont vous avez parlé. C'est pourquoi nous mettons l'accent sur la création d'une économie qui réduit les coûts pour les Canadiens et donc pour un grand nombre d'ainés, ce qui leur permet de progresser.

Vous avez aussi parlé du prix des aliments et du coût de la vie en général. Nous savons que ces aspects exercent des pressions sur les Canadiens, surtout sur ceux qui ont un revenu fixe. Afin de soutenir les aînés, nous avons fait des investissements importants, notamment sous la forme d'une augmentation du plafond du SRG pour les aînés célibataires — ce dont vous avez parlé —, et de la pension de la SV pour les 75 ans et plus. Comme je l'ai indiqué, les prestations de la SV sont augmentées chaque trimestre au rythme du coût de la vie. Ces investissements sont vraiment essentiels pour réduire le taux de pauvreté, et nous savons qu'ils fonctionnent parce que le taux de pauvreté chez les aînés est la moitié de la moyenne nationale.

Nous savons qu'il reste encore beaucoup à faire, et c'est pourquoi nous mettons l'accent sur des investissements historiques dans des initiatives clés qui ont une incidence sur l'abordabilité. Nous savons que le logement est une dimension fondamentale de l'abordabilité. Cela fait vraiment partie du plan canadien de logement. La Stratégie nationale sur le logement place également les aînés au centre de cette stratégie...

Anna Roberts: Excusez-moi de vous interrompre, madame la ministre.

J'ai trouvé choquante l'histoire d'une de mes électrices qui a perdu son mari. Elle a 74 ans. Elle n'a travaillé que quelques années. Elle a élevé quatre enfants et vit sur un revenu minimal. Elle possède une petite maison en rangée de 1 200 pieds carrés. Comme nous le savons, tout aîné qui est sorti de son milieu habituel se détériore. La personne dont je parle a décidé de louer une chambre à un étudiant pour compenser une partie de ses dépenses. Elle a postulé un emploi pour pouvoir rester chez elle et a présenté une demande pour bénéficier d'une réduction de l'impôt foncier. Nous savons tous que ce genre de situation n'a rien d'exceptionnel, mais quand elle vendra sa maison, elle devra rembourser la somme à un moment donné. Jusque-là, cela l'aide à rester dans sa maison où elle veut prendre sa retraite. Malheureusement, elle a perdu son emploi et, parce qu'elle avait gagné ce petit supplément, sa SV a été récupérée par le gouvernement. Puis, son locataire étudiant a perdu son emploi, et elle s'est sentie mal à l'aise à l'idée de le mettre dehors au motif qu'il ne pouvait plus payer son loyer.

Comment puis-je expliquer à cette femme que le gouvernement fait tout ce qu'il peut pour l'aider tandis qu'elle est pénalisée pour avoir fait quelque chose qui va l'aider à rester chez elle?

• (1115)

L'hon. Stephanie McLean: De nombreux aînés sont encore capables de travailler et d'accepter d'occuper de petits emplois, et tout semble indiquer que la personne âgée dont vous parlez est très avertie et qu'elle fait ce qu'elle peut. Elle tire parti de ses actifs. J'entends parler du problème des impôts fonciers municipaux dans ma circonscription également. Les gens parlent de maisons achetées pour 60 000 \$ dans les années 1990, qui valent maintenant 1 million de dollars sur lesquels ils doivent payer des impôts fonciers.

Nous savons que ces coûts contribuent à l'appauvrissement, et c'est pourquoi il faut une approche gouvernementale à plusieurs niveaux.

Anna Roberts: Permettez-moi de vous donner une autre statistique qui en dit long. L'impact potentiel total sur le PIB de la réduction des inégalités en matière de santé des femmes est de 37 milliards de dollars par an.

Je connais donc cette personne âgée qui a tenté de compenser une partie de ses dépenses. Or, à cause de la reprise de cet apport financier supplémentaire, elle n'a plus les moyens de se payer ses médicaments, ce qui va se solder par des problèmes de santé et engendrer une plus grosse facture pour notre système de santé, qui sera en outre alourdi parce qu'elle devra aller à l'hôpital ou chez le médecin. Elle doit choisir entre acheter ses médicaments, payer son loyer, payer ses factures de services publics et manger.

Je sais qu'elle nous écoute aujourd'hui et qu'elle va vouloir que nous lui expliquions comment nous justifions la reprise de son SRG parce qu'elle a travaillé et a gagné 3 000 \$. Elle loge un étudiant qui a perdu son...

Le président: Je vous remercie, madame Roberts.

Madame la secrétaire d'État, vous pourrez y revenir en répondant à une autre question, si vous le souhaitez.

Madame Koutrakis, vous avez six minutes.

Annie Koutrakis (Vimy, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Soyez la bienvenue, madame la secrétaire d'État. C'est vraiment formidable que vous soyez ici pour nous parler du travail important que vous et votre équipe accomplissez pour les aînés.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit que votre mandat consiste à assurer une retraite confortable aux aînés qui ont travaillé toute leur vie dans ce but. Pouvez-vous nous donner plus de détails sur vos priorités et nous dire comment elles concordent avec les objectifs généraux d'EDSC?

L'hon. Stephanie McLean: Votre question est importante, d'autant plus que la fonction de secrétaire d'État est nouvelle au gouvernement. Cela fait un certain temps, depuis le gouvernement Harper en fait, que ces postes n'existent plus. C'est une excellente question.

Ma priorité est de veiller à ce que les aînés du Canada puissent vieillir dans la dignité, rester dans leur collectivité et toucher les pensions et les prestations pour lesquelles ils ont travaillé très fort et auxquelles ils ont droit.

À cette fin, j'ai la responsabilité de coordonner les efforts déployés à l'échelle du gouvernement fédéral pour soutenir les aînés. Nous savons que dans l'ensemble des ministères, certaines mesures ont une incidence sur les aînés, par exemple celles prises récemment par le ministère des Finances pour lutter contre la fraude et l'escroquerie dont les aînés, comme nous le savons, sont la cible de manière disproportionnée. Je travaille en étroite collaboration avec mes collègues pour faire connaître les points de vue des aînés et m'assurer qu'ils sont pris en compte.

Je supervise également divers programmes et initiatives conçus spécialement pour les aînés et qui font la promotion du vieillissement dans la dignité, luttent contre l'isolement social et visent à leur garantir une sécurité financière. Toutes ces mesures sont vraiment au cœur de l'approche du gouvernement dans le but de réduire le coût de la vie pour les Canadiens et les aînés afin de les aider à bien s'en tirer.

Je joue également un rôle de premier plan dans la conception de programmes liés au Régime de pensions du Canada, à la Sécurité de la vieillesse, au Supplément de revenu garanti et aux prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada. Ces programmes existent déjà non seulement dans le portefeuille des aînés et d'ED-SC, mais aussi au ministère des Finances, qui est responsable de bon nombre des investissements et de la réglementation financière.

Mon rôle consiste également à aider les aînés à vieillir dans la dignité et, comme je l'ai mentionné, à lutter contre l'isolement social. L'un des principaux programmes que nous supervisons et que nous gérons à partir de mon bureau est le programme Nouveaux Horizons pour les aînés, que la plupart des députés connaissent très bien, car il a une incidence directe sur les aînés qui résident dans leur collectivité.

Pour souligner le rôle que jouent les provinces et les territoires, je coprésidé la table ministérielle fédérale-provinciale-territoriale responsable du forum des aînés.

C'est là un résumé de mon rôle.

• (1120)

Annie Koutrakis: Je vous en remercie.

Vous avez également parlé de la modernisation du processus d'inscription, qui est un portail libre-service pour la Sécurité de la vieillesse, ou SV. Des aînés nous ont parlé des retards dans l'envoi de leurs prestations ou de leur difficulté à avoir accès aux services. Je sais que le système est en voie de modernisation.

Quelles mesures sont prises pour améliorer la prestation des services et réduire les temps d'attente pour les aînés qui demandent des prestations de la Sécurité de la vieillesse ou le Supplément de revenu garanti, pendant la modernisation du système?

L'hon. Stephanie McLean: Il y a longtemps que nous entendons parler de ces problèmes. C'est vraiment ce qui nous a incités à faire cet investissement essentiel dans la mise à jour et la modernisation du système. Même si nous avons réévalué 96 % de nos clients, il nous reste encore beaucoup de travail à faire pour atteindre le taux de 100 % que nous nous sommes fixés pour que tous les aînés touchent leurs prestations à temps. Nous savons qu'il est impératif de fournir un service rapide, surtout pour les personnes dont les prestations de la SV et le SRG sont les seules sources de revenu.

En 2024-2025, par exemple, 87,5 % des prestations de la SV ont été versées au cours du premier mois d'admissibilité, ce qui comprend les nouvelles inscriptions à ce programme. Récemment, pas plus tard qu'en mars 2025, le programme de la Sécurité de la vieillesse a réussi sa migration de l'ancienne plateforme datant de 60 ans au nouveau logiciel appelé Cûram. Cette nouvelle plateforme offre aux Canadiens un point d'accès unique, non seulement pour les prestations de la SV, du RPC et du SRG, mais aussi pour les prestations d'assurance-emploi, ce qui intéresse également le Comité.

Nous poursuivons notre modernisation de la prestation des services et nous étendons l'automatisation. Nous examinons des technologies nouvelles et émergentes, dont l'intelligence artificielle, qui, comme nous le savons, est utilisée dans des situations réelles pour accélérer la mise au point de certains types de systèmes et de processus. Nous avons bon espoir que cela contribuera à améliorer le service offert aux Canadiens.

Annie Koutrakis: Je vous remercie.

Je vais céder le temps qui me reste.

Le président: Merci, madame Koutrakis.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour six minutes.

Marilène Gill (Côte-Nord—Kawawachikamach—Nitassinan, BQ): Merci, monsieur le président.

J'aimerais céder mon temps de parole à ma collègue Mme Larouche.

Andréanne Larouche (Shefford, BQ): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie Mme Gill, qui a à cœur l'intérêt des aînés, de me laisser poser des questions aujourd'hui à la secrétaire d'État, étant donné mon rôle de porte-parole du Bloc québécois en matière d'aînés.

En me préparant pour cette réunion du Comité, j'ai constaté que, dans les notes d'information fournies par de la Bibliothèque du Parlement, on ne parle pas du fait que le gouvernement a augmenté la pension de la Sécurité de la vieillesse de 10 % uniquement pour les aînés de 75 ans et plus, ignorant totalement les aînés de 65 à 74 ans. Par contre, on parle du coût associé à cette augmentation. On ne fait que parler de la dépense, alors que c'est un coût minime pour prendre soin de ces gens. Je ne vois pas ça comme une dépense, mais plutôt comme un investissement. Il y a des aînés qui vivent sous le seuil de la pauvreté et qui ne peuvent pas vieillir dignement. Premièrement, ils ont droit à ce soutien financier. Deuxièmement, lorsqu'on laisse les gens s'appauvrir, ça représente un plus grand coût pour la société.

D'ailleurs, je tiens à saluer ma collègue conservatrice Anna Roberts, avec qui j'ai eu des discussions pour qu'elle appuie le projet de loi C-319, que j'ai déposé lors de la dernière législature et qui visait à augmenter de 10 % la pension de la Sécurité de la vieillesse pour les aînés de 65 à 74 ans. Mme Roberts a donné l'exemple de sa mère de 74 ans, qui était déjà dans une situation précaire et qui n'avait malheureusement pas droit à l'augmentation de la pension de la Sécurité de la vieillesse comme les aînés de 75 ans et plus.

Madame la secrétaire d'État, ne convenez-vous pas que cette augmentation de 10 %, qui crée un écart entre la pension des personnes de 65 à 74 ans et celle des personnes de 75 ans et plus, a un effet sur les ménages des aînés?

• (1125)

[Traduction]

L'hon. Stephanie McLean: Je vous remercie pour cette question.

Vous faites allusion à la majoration permanente de 10 % des prestations de la Sécurité de la vieillesse en place depuis juillet 2022, et au projet de loi que vous avez ensuite déposé pour corriger l'écart. Cette majoration de 10 % a été offerte aux aînés de 75 ans et plus. Je sais que votre projet de loi visait le groupe des 65 à 74 ans.

Nous avons accordé cette augmentation aux aînés de 75 ans pour tenir compte du fait qu'ils sont, en général, moins aptes à continuer à travailler. Certains d'entre eux ont pris leur retraite plus tôt, sans faire de planification financière sur une si longue période... C'est aussi parce que bien des gens vivent plus longtemps qu'ils ne l'avaient prévu. Leurs épargnes de retraite ne dureront pas assez longtemps. Ces aînés se rendent compte qu'ils n'auront plus suffisamment d'économies. C'est pour cette raison que nous avons ciblé ce groupe d'âge.

Les aînés de 75 ans et plus ont généralement des besoins plus grands liés à leur état de santé. Selon la province où ils vivent et les ressources disponibles, ces coûts peuvent être plus élevés pour eux. Il s'agit vraiment là d'une mesure ciblée mise en place pour rendre la vie plus abordable aux personnes les plus vulnérables.

Nous savons que les besoins sont grands, surtout pour les aînés qui ne comptent que sur les prestations de la SV et du SRG. C'est justement pour répondre à ces besoins accrus que nous avons délibérément ciblé ce groupe d'aînés.

[Français]

Andréanne Larouche: Madame la secrétaire d'État, la pauvreté et la maladie n'attendent pas qu'on ait 75 ans. Ce n'est pas seulement moi qui le dis.

En octobre, l'organisme SOS Dépannage, de Granby, dans ma région, m'a envoyé par écrit le bilan-faim pour 2024 en me précisant que je pourrais trouver, à la page 34 du document, des données sur sa clientèle qui demande de l'aide alimentaire et dont les principales sources de revenus sont la pension de la Sécurité de la vieillesse et la rente de retraite.

Hier, Chantal Vézina, en entrevue à l'émission *Tout un matin*, a présenté le bilan-faim de Moisson Montréal ainsi que ses recommandations pour venir en aide aux aînés en situation de précarité.

Madame la secrétaire d'État, ce n'est pas normal de répondre que vous allez aider les banques alimentaires. C'est honteux, en 2025, que l'on réduise les aînés à aller faire la file pour obtenir de l'aide alimentaire.

Mme Vézina disait qu'une des premières solutions était d'augmenter les pensions. De façon sous-entendue, elle parlait plus spécialement des gens de 65 à 74 ans, puisque c'est d'autant plus difficile pour eux, du fait qu'ils n'ont rien reçu.

Madame la secrétaire d'État, qu'avez-vous à répondre aux organismes d'aide alimentaire qui demandent non seulement de l'aide pour offrir plus de services, mais surtout une augmentation des pensions pour les aînés?

[Traduction]

L'hon. Stephanie McLean: Personne ne devrait avoir à choisir entre se nourrir ou chauffer sa maison. Je pense que la question est de savoir comment régler le problème.

Prenons les programmes combinés de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu, créés après la Deuxième Guerre mondiale. Ils ont été conçus comme deux piliers du régime de retraite offerts aux Canadiens, mais ils ne constituent pas la totalité du régime de retraite.

[Français]

Le président: Merci, madame Larouche.

[Traduction]

C'est à vous, madame Falk, vous avez cinq minutes.

• (1130)

Rosemarie Falk (Battlefords—Lloydminster—Meadow Lake, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la secrétaire d'État, je vous remercie de votre présence.

Les aînés sont durement frappés par la crise du coût de la vie, qui a été créée sous votre gouvernement libéral. Au Canada, le taux d'inflation des aliments est près du double de l'objectif établi par la Banque du Canada et les prix des aliments ont augmenté 48 % plus rapidement ici qu'aux États-Unis.

Après une décennie de déficits inflationnistes libéraux, ce n'est pas seulement le coût des aliments qui a augmenté, mais aussi celui du logement, du chauffage et des biens de première nécessité. La situation est particulièrement difficile pour les personnes qui ont un revenu fixe et qui n'ont pas de marge de manœuvre pour absorber des hausses de coûts.

En tant que secrétaire d'État pour les aînés, militez-vous activement au sein du Cabinet pour mettre fin aux déficits inflationnistes du gouvernement qui font augmenter les coûts et rendent la vie plus difficile aux personnes âgées à revenu fixe?

L'hon. Stephanie McLean: Oui, les aînés ont des revenus fixes. Il est important de se rappeler que le Canada a l'un des meilleurs régimes de retraite au monde.

Ce régime de pension...

Rosemarie Falk: C'est exact, mais je vous demandais si vous défendiez les intérêts des aînés au sein du Cabinet. C'était ma question.

L'hon. Stephanie McLean: Je suis désolée. Vous avez posé plusieurs questions en une seule.

Rosemarie Falk: Non, j'ai posé une seule question. J'ai d'abord fait quelques commentaires et je vous ai ensuite posé ma question.

L'hon. Stephanie McLean: D'accord. Pourriez-vous la reformuler?

Rosemarie Falk: Défendez-vous les intérêts des aînés au sein du Cabinet?

L'hon. Stephanie McLean: Certes, je défends les intérêts des aînés au sein du Cabinet. C'est mon mandat principal. Je l'ai expliqué dans ma réponse à l'une des députés du caucus libéral.

Rosemarie Falk: À cet égard, votre gouvernement a créé deux classes de retraités en majorant de 10 % la prestation de la SV versée aux aînés de 75 ans et plus seulement. En fait, ce sont les aînés de 65 à 74 ans qui en font les frais; cette augmentation creuse l'écart entre les deux groupes.

C'est également votre gouvernement libéral qui a créé un climat d'incertitude chez les aînés, tout en leur causant des difficultés financières. Selon le rapport de Bloom Finance, 76 % des aînés affirment que la hausse des coûts gruge leurs économies de retraite. Selon Statistique Canada, près de la moitié des travailleurs âgés de 65 à 74 ans disent qu'ils travaillent encore par nécessité financière. Ces aînés continuent à travailler parce qu'ils n'ont pas le choix, parce que tout coûte trop cher.

Voilà dans quelle situation se trouvent les aînés sous votre gouvernement. Comment justifiez-vous un programme d'impôts et de dépenses élevés qui alimente l'inflation pendant que les aînés sont forcés de choisir entre se chauffer, se nourrir ou payer les médicaments essentiels dont ils ont besoin?

L'hon. Stephanie McLean: Je suis désolée, quelle était votre question?

Rosemarie Falk: Comment justifiez-vous un programme d'impôts et de dépenses élevés qui alimente l'inflation pendant que les aînés sont forcés de choisir entre se chauffer, se nourrir ou payer les médicaments essentiels dont ils ont besoin?

C'est votre gouvernement qui a créé les deux catégories d'aînés.

L'hon. Stephanie McLean: Vous voulez savoir quelle est la différence par rapport aux aînés de 75 ans et plus. Est-ce exact?

Rosemarie Falk: Les aînés n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Ils ont économisé durant toute leur...

L'hon. Stephanie McLean: J'essaie simplement de comprendre votre question.

Rosemarie Falk: Je suis désolée que vous ne compreniez pas. Je ne sais pas comment être plus claire... Je suis une ardente partisane de l'emploi de termes simples et ma question était assez claire.

L'hon. Stephanie McLean: Votre première question portait sur l'impôt et notre plan financier. Vous avez ensuite demandé...

Rosemarie Falk: Ma première question visait à savoir si vous défendez les intérêts des aînés au sein du Cabinet. C'était ma première question.

L'hon. Stephanie McLean: J'ai répondu à cette question. J'essaie de comprendre clairement...

Annie Koutrakis: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Ne pouvons-nous pas laisser la secrétaire d'État terminer sa phrase avant d'intervenir. Je comprends et je sais que nous avons peu de temps.

Le président: Je vous remercie, madame Koutrakis.

Je suis indulgent. Comme c'est au tour de la députée de poser des questions, je vais donc lui redonner la parole, mais je vous demande d'avoir des échanges respectueux.

Merci.

Rosemarie Falk: Je vous remercie, monsieur le président. Je ne suis pas d'accord avec votre commentaire. Je fais preuve de respect dans mes interventions au Comité.

Je suis désolée que mes questions semblent difficiles à comprendre.

Ma question porte sur le coût de la vie. Les coûts augmentent. Ces aînés ont un revenu fixe, et votre gouvernement en ajoute en créant deux catégories d'aînés: certains ont droit à un coup de pouce et les autres pas. Il leur dit, en fait: « Vous en arrachez plus que les autres. Puisque vous tombez dans cette catégorie, vous allez toucher plus d'argent. » En réalité, à cause du coût de la vie — surtout parce que les aînés ont un revenu fixe et qu'ils n'ont aucune source de revenu —, ils doivent retourner sur le marché du travail pour éviter de se retrouver à la rue, pour payer leurs médicaments et pour se nourrir.

Ma collègue, Mme Roberts, a dit que certains aînés commencent à héberger des étudiants pour qu'ils aient un endroit où vivre.

Pourquoi vous et votre gouvernement appuyez-vous un programme d'impôts et de dépenses élevées?

• (1135)

L'hon. Stephanie McLean: Il est vraiment important d'investir dans les aînés. Notre gouvernement investit dans le programme de la SV et, je le répète, nous investissons dans les aînés de 75 ans parce qu'ils ont des besoins plus grands.

Rosemarie Falk: Le système à deux niveaux que votre gouvernement a créé...

L'hon. Stephanie McLean: Nous devons répondre à ces besoins plus importants. En nous assurant que ces aînés reçoivent un supplément, nous contribuons à lutter contre la pauvreté. Cela veut dire que...

Rosemarie Falk: Mais ils continuent de vivre dans la pauvreté et ils sont obligés de retourner au travail.

Je vous remercie, madame la secrétaire.

Le président: Je vous remercie, madame la secrétaire d'État et madame Falk.

[Français]

Monsieur Joseph, vous avez la parole pour cinq minutes.

Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.): Merci, monsieur le président.

Madame la secrétaire d'État, vous avez souvent souligné l'importance de la reconnaissance des rôles de nos aînés dans notre société. À plusieurs reprises, je vous ai entendue dire que nos aînés ont bâti ce Canada où nous sommes fiers de vivre aujourd'hui.

Premièrement, pourriez-vous nous en dire un peu plus sur les initiatives récentes visant à favoriser la participation active des aînés dans la vie communautaire?

Deuxièmement, quelles sont, selon vous, les plus belles réussites de votre mandat jusqu'à présent?

De plus, nous entendons souvent certains partis de l'opposition minimiser l'importance des investissements fédéraux dans les mesures de soutien aux aînés. Pouvez-vous nous rappeler concrètement comment ces mesures ont amélioré la qualité de vie des aînés et pourquoi il est important de maintenir cette approche proactive?

Merci, madame la secrétaire d'État.

[Traduction]

L'hon. Stephanie McLean: Je vous remercie de cette question. Elle me donne l'occasion de revenir sur certains points que j'ai évoqués dans ma réponse à la question précédente.

Le chef du Parti conservateur a très clairement fait savoir qu'il voulait que nous réduisions le budget de 56 milliards de dollars entre 2025 et 2029. Je trouve très intéressant d'entendre les députés conservateurs réclamer une augmentation des dépenses. J'ai du mal à concilier ces deux demandes et leur expliquer, en même temps, pourquoi ces investissements sont essentiels pour les aînés et pourquoi nous ne pouvons pas nous permettre de faire des coupures de 56 milliards de dollars dans les services sur lesquels comptent les aînés.

Le programme de la Sécurité de la vieillesse est un poste budgétaire. C'est un poste de dépenses. C'est de l'argent réel sur lequel les Canadiens comptent. Ce n'est pas un poste de dépenses bon marché parce que c'est de l'argent qui va dans les poches des Canadiens. La prestation de la SV représente à elle seule un peu plus de 800 \$. À son plein taux, elle grimpe à 1 100 \$. Ces montants empêchent les aînés de sombrer dans la pauvreté au même rythme que la moyenne nationale. Nous savons que cela fonctionne, parce que nous constatons que le taux de pauvreté chez les aînés est deux fois moins élevé que la moyenne nationale.

Cela ne veut pas dire qu'il est acceptable que des gens vivent dans la pauvreté. Cela ne veut pas dire que le contexte économique actuel, avec les hausses des prix des aliments et des matériaux de construction, est acceptable. Cela veut dire que nous devons investir au profit des Canadiens de manière intelligente et stratégique. Les Canadiens comptent sur nous tous, qui avons été élus à la Chambre des communes, pour appuyer des initiatives et des dépenses budgétaires qui visent leur intérêt. Bon nombre des dépenses ciblent les aînés et les programmes et les services sur lesquels ils comptent.

J'ai surtout parlé du programme de la Sécurité de la vieillesse, mais nous avons aussi le programme Nouveaux Horizons pour les aînés. Si nous amputions le budget de 56 milliards de dollars, ce programme disparaîtrait. Il s'agit d'un programme essentiel pour lutter contre l'isolement social. L'été dernier, j'ai eu l'occasion de voir de mes yeux les retombées de cet argent. Ce programme permet à des organismes de services sociaux de tendre la main à des aînés qui vivent seuls, qui sont isolés, et de veiller à ce qu'ils aient accès aux programmes alimentaires gérés par bon nombre de ces centres pour aînés. Ces programmes alimentaires nous aident à combattre l'insécurité alimentaire.

Sans investissements de la part du gouvernement canadien, ces services ne peuvent tout simplement pas exister, encore moins si on réduisait le budget de 56 milliards de dollars demain.

• (1140)

[Français]

Natilien Joseph: J'aimerais vous poser une autre question.

Pensez-vous vraiment...

Le président: Malheureusement, il ne reste que cinq secondes à votre temps de parole.

Je vais donc céder tout de suite la parole à Mme Larouche pour deux minutes et demie.

Andréanne Larouche: Merci, monsieur le président.

Nous parlons ici de défense des aînés. Madame McLean, nous nous sommes rencontrées en juin au sujet de votre titre de secrétaire d'État aux Aînés. Je vous ai alors fait part de mes inquiétudes quant au fait que le gouvernement ignorait totalement les aînés de 65 à 74 ans. Pour ce qui est de la défense des aînés, certains se demandent pourquoi le gouvernement a créé un poste de secrétaire d'État plutôt qu'un poste de ministre pour s'occuper du dossier des aînés. Quel message voulait-il envoyer en nommant quelqu'un qui n'a pas le même pouvoir qu'un véritable ministre? C'est ma première question.

Ensuite, ce sont les libéraux qui ont créé une iniquité inacceptable en créant deux classes d'aînés: les jeunes aînés et les vieux aînés. Il ne faut pas oublier qu'à partir de 65 ans, quand on reçoit la pension, on a des revenus fixes. De plus, les gens de 65 à 74 ans subissent de la même façon que les gens de 75 ans et plus les hausses de loyer et l'inflation dans le prix des aliments et des médicaments. Pourtant, ils n'ont eu droit à aucune hausse de leurs prestations de la Sécurité de la vieillesse, ni même à une bonification du Supplément de revenu garanti. Notre projet de loi C-319 proposait aussi d'augmenter de 5 000 \$ à 6 500 \$ le seuil du revenu qui peut être gagné sans qu'il y ait une réduction du Supplément de revenu garanti. En effet, si vous dites que les gens de moins de 75 ans peuvent travailler, comme vous le sous-entendez, il ne faudrait pas les pénaliser s'ils le font.

Madame la secrétaire d'État, quel est votre échéancier pour augmenter le seuil du revenu qu'un aîné peut recevoir sans que ses prestations du Supplément de revenu garanti soient réduites, afin que les aînés soient moins désavantagés s'ils choisissent de travailler?

Quand allez-vous éliminer cette iniquité qui a été créée entre les deux classes d'aînés?

[Traduction]

L'hon. Stephanie McLean: Je pense qu'il y a plusieurs éléments de réponse à votre question.

Tout d'abord, j'aimerais parler des réalités financières avec lesquelles notre pays doit composer en raison de la conjoncture économique mondiale. On sait que le coût de la vie augmente à cause des droits de douane. Nous savons que cela signifie que le gouvernement pourra difficilement continuer de puiser dans ses coffres comme il avait l'habitude de le faire, parce que nous allons devoir nous tourner vers d'autres marchés commerciaux. De plus, le coût du financement, avec la même hausse de 10 %, s'élèverait à 19,76 milliards de dollars au cours des six premières années.

Le gouvernement doit prendre des décisions difficiles...

[Français]

Le président: Merci, madame Larouche.

[Traduction]

Madame Roberts, vous avez cinq minutes.

Anna Roberts: Je vous remercie, monsieur le président.

Voici ce qui me préoccupe. Prenons l'exemple d'une aînée célibataire qui gagne 50 000 \$ par année et un couple qui gagne aussi 50 000 \$. L'aînée verse en impôts, au fédéral et à l'Ontario, autour de 6 000 \$, soit exactement 5 797 \$, tandis que le couple paie 600 \$. Dans cet exemple, l'aînée célibataire est pénalisée parce qu'elle est célibataire et elle paie donc plus d'impôts.

Ce qui me dérange, c'est de voir que des aînés fréquentent la banque alimentaire afin de pouvoir rapporter de la nourriture à la maison et ne pas se sentir coupables. Voulons-nous vraiment d'une société où nos aînés, qui ont bâti notre pays et nous ont élevés, sont obligés de recourir aux banques alimentaires?

L'hon. Stephanie McLean: Nous ne voulons absolument pas d'une société au sein de laquelle une personne se retrouve dans une situation qui l'oblige à fréquenter une banque alimentaire pour joindre les deux bouts. Voilà pourquoi il est important de protéger les services et les investissements que nous faisons pour les aînés.

• (1145)

Anna Roberts: Excusez-moi, madame la secrétaire d'État. Les impôts réduisent les chances des aînés de vivre selon leurs moyens. Nous leur demandons d'établir un budget, mais comment peuvent-ils le faire si nous ne cessons d'augmenter les impôts?

Je viens de donner l'exemple d'une aînée qui paie trop d'impôts et qui doit aller à une banque alimentaire pour se procurer de la nourriture. Comment justifiez-vous cela? Comment pouvons-nous changer cela? Comment pouvons-nous changer ce système pour aider une personne qui vit sous le seuil de la pauvreté et qui doit fréquenter la banque alimentaire parce qu'elle se sent coupable? Si elle ne fait pas cela, elle ne peut pas payer son loyer, et si elle n'a pas assez d'argent pour payer son loyer à la fin du mois, elle risque l'expulsion. Elle doit faire des choix.

Nous plaçons les aînés dans une situation difficile et nous ne faisons rien pour les aider. Les impôts ne cessent d'augmenter et cette hausse est néfaste pour nos aînés.

L'hon. Stephanie McLean: Le gouvernement fédéral ne peut rien faire au sujet des impôts prélevés en Ontario. C'est du ressort de cette province.

Quant à ce qui relève de notre compétence et de notre contrôle, ce que nous pouvons faire, c'est de bonifier la prestation maximale du Supplément de revenu garanti pour les aînés vivant seuls, par exemple...

Anna Roberts: Mais cette aînée n'y aura pas droit parce qu'elle a choisi de continuer à travailler. Elle n'y est pas admissible parce que vous récupérez une partie de l'argent.

Pour une aînée célibataire qui gagne 50 000 \$, l'impôt fédéral est autour de 3 700 \$. À ce compte-là, il ne me semble pas logique de lui demander de respecter son budget. Vous lui versez le Supplément de revenu garanti. C'est fantastique, mais ce n'est pas suffisant si elle paie un loyer mensuel de 2 800 \$. Il n'y a aucune justification, je suis désolée.

L'hon. Stephanie McLean: Les aînés qui travaillent ont droit à une exemption des gains d'emploi. Il s'agit d'une exemption complète sur un maximum de 5 000 \$ des gains provenant d'un emploi ou d'un travail autonome, ainsi que d'une exemption de 50 % sur la tranche supplémentaire de 10 000 \$ de gains. On parle d'une exemption totale de 10 000 \$ sur la première tranche et de 15 000 \$ des gains, ce qui permet...

Anna Roberts: Puis-je poser une autre question? Mon temps est limité. Je m'excuse de vous interrompre.

Puis-je savoir combien il y a d'équivalents temps plein, ou ETP, au ministère?

L'hon. Stephanie McLean: Vous pouvez poser toutes les questions que vous voulez, mais si vous voulez des réponses, vous devez me laisser le temps de répondre.

Au sujet des équivalents temps plein, de quelle année parlez-vous? De l'exercice en cours?

Anna Roberts: Je parle de votre ministère. Je suppose que vous savez combien d'ETP il y a?

L'hon. Stephanie McLean: Vous voulez savoir combien d'ETP nous avions en 2022-2023. Cette année-là, nous avions un total de 36 959 EPT, mais ce n'est pas le nombre que nous avons aujourd'hui.

Anna Roberts: Et aujourd'hui, vous en avez combien?

L'hon. Stephanie McLean: En 2024-2025, selon les estimations, nous en aurons 35 941 — l'exercice n'est pas encore terminé —, mais en 2023-2024, nous en avions 36 615.

Anna Roberts: Il y a plus 173 000 aînés qui vivent sous le seuil de la pauvreté au pays.

Comment justifiez-vous ce nombre d'ETP chargés d'offrir des services à des aînés qui n'arrivent même pas à joindre les deux bouts?

L'hon. Stephanie McLean: Ce nombre est pour l'ensemble d'EDSC. Il comprend les employés, l'assurance-emploi ainsi que la totalité des programmes d'EDSC, qui est l'un des plus gros ministères, sinon le plus important, celui qui compte le plus grand nombre d'ETP au sein du gouvernement.

Anna Roberts: Je dirais...

Le président: Je vous remercie, vous avez dépassé vos cinq minutes.

C'est maintenant au tour de Mme Fancy. Vous avez cinq minutes.

Jessica Fancy (South Shore—St. Margarets, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Madame la secrétaire d'État, monsieur Thompson et madame Underwood, bienvenue et merci d'être ici aujourd'hui.

C'est gentil de parler de nos concitoyens qui ont contribué à bâtir notre pays. Mes collègues d'en face ont fait ressortir, et avec raison des problèmes de taille en matière d'abordabilité, mais sans tenir compte du contexte mondial actuel. Je tiens à rappeler que le gouvernement conservateur a voté contre plusieurs programmes qui auraient pu contribuer à donner nos aînés la qualité de vie que nous leur souhaitons tous. Je veux parler notamment du rétablissement des programmes de la Sécurité de la vieillesse et du Supplément de revenu garanti, de la bonification des prestations de ces deux programmes et de la hausse de l'exemption pour gains d'emploi, ce qui pourrait aider un grand nombre de femmes. Les conservateurs ont beaucoup parlé des femmes qui vivent seules et ces mesures leur donnent un bon coup de pouce. Les conservateurs ont voté contre les soins dentaires et contre l'assurance-médicaments.

Comme je suis l'une des dernières à intervenir aujourd'hui, j'aimerais beaucoup recentrer le débat sur l'avenir que vous envisagez et les mesures que ce nouveau gouvernement peut prendre pour améliorer cet avenir?

• (1150)

L'hon. Stephanie McLean: Merci beaucoup de votre question.

Vous avez fait plusieurs excellentes observations qui me donnent l'occasion d'aborder un sujet important que vos collègues conservatrices ne m'ont pas donné la chance d'aborder. Je voudrais parler brièvement du programme de la Sécurité de la vieillesse et des seuils établis pour ce qu'on appelle l'impôt de récupération.

Il est important de souligner qu'en 2024, le seuil de revenu minimal pour un aîné était de 90 997 \$, avant même toute forme de récupération. Un aîné ne sera jamais obligé de payer l'impôt de récupération sur les prestations de la SV tant que son revenu sera en deçà de ce seuil.

Il y a aussi l'exemption des gains d'emploi, dont vous avez parlé. Cela permet aux aînés qui sont capables de continuer à travailler... Nous savons que beaucoup d'aînés choisissent de continuer à travailler, et cela en dit long sur les résultats en matière de santé de notre pays et sur les investissements que nous avons faits, tant à l'échelle provinciale que fédérale, pour assurer la longévité et une qualité de vie de nos aînés.

Quant à l'avenir, nous ne pouvons sous-estimer l'importance du contexte mondial dans lequel nous vivons. À cette fin, l'un des domaines sur lesquels j'ai concentré mes efforts... À court terme, nous allons beaucoup travailler sur ce dossier, mais nous savons que c'est comme le jeu de la taupe. Cela nécessitera donc une bonne dose d'engagement, d'attention et de volonté de la part du gouvernement.

Nous avons mis l'accent sur la sécurité financière en luttant contre les escroqueries, les fraudes et les crimes financiers. Nous savons que les aînés sont ciblés de façon disproportionnée. C'est pourquoi j'étais fière de joindre mes efforts à ceux du ministre Champagne et du secrétaire d'État Long. L'un des premiers échanges que j'ai eus avec le secrétaire d'État Long portait sur l'urgence de lutter contre ces escroqueries. Nous savons que des dizaines de millions de dollars sortent du pays chaque année pour se retrouver entre les mains de criminels à cause de arnaques dont des aînés sont la cible. Ces escroqueries sont de plus en plus sophistiquées et font notamment appel à l'intelligence artificielle. Il sera donc très important de mettre sur pied un organisme financier spécialisé, composé d'experts en la matière, qui se consacrera exclusivement à la lutte contre les escroqueries et la criminalité, et pas seulement du point de vue financier.

Nous avons vu des reportages dans les médias. Aujourd'hui même, un couple d'aînés a perdu ses économies de toute une vie. Nous avons donc lancé cette initiative de lutte contre la pauvreté qui vise à protéger les aînés et nous assurer qu'ils ne risqueront plus de se faire voler toutes leurs économies par des escrocs. Notre système de pension repose sur trois piliers: la SV, le RPC et les régimes privés d'épargne-retraite. Quand des aînés perdent la totalité de leur régime privé d'épargne-retraite, cela signifie non seulement qu'ils risquent de tomber dans la pauvreté, mais aussi qu'ils dépendront davantage des services gouvernementaux.

Ce dossier doit être une priorité du gouvernement dans ses travaux futurs, et ce sera l'une des miennes.

[Français]

Le président: Merci, madame Fancy.

Pour la prochaine série de questions, trois membres du Comité prendront la parole.

[Traduction]

Nous allons commencer par Mme Falk, qui disposera de deux minutes. Le gouvernement aura ensuite deux minutes et le Bloc, une minute.

Madame Falk, vous avez deux minutes.

• (1155)

Rosemarie Falk: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la secrétaire d'État, je vous ai beaucoup entendu parler de la dignité des aînés et de notre devoir de les aider à vieillir dans la dignité. La dignité, c'est quand les aînés peuvent vivre selon leurs moyens et faire leurs propres choix. Si vous parlez aux aînés, vous verrez qu'ils sont nombreux à vouloir vieillir chez eux. Ils veulent rester dans leur propre collectivité.

Dans votre déclaration préliminaire, vous avez dit qu'il est important que les aînés aient accès aux services dont ils ont besoin là où ils vivent. Cela dit, pourquoi votre gouvernement est-il en faveur de la fermeture des bureaux de poste ruraux?

L'hon. Stephanie McLean: Je ne peux pas parler au nom de mon collègue de la situation à Postes Canada ni des plans de la société quant à son avenir.

Ce que je peux dire...

Rosemarie Falk: Cette mesure va à l'encontre de l'idée de laisser les aînés vivre chez eux, au sein de leur communauté. Dans les régions rurales, le bureau de poste est bien souvent le seul endroit où

de nombreux aînés se rencontrent durant la journée. Ils sortent de chez eux pour aller chercher leur courrier. C'est une activité pour eux. Je vois une contradiction dans ce que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire au sujet de l'accès des aînés aux services là où ils vivent, c'est pour cela que je donne l'exemple des bureaux de poste ruraux.

L'hon. Stephanie McLean: Si j'avais pu terminer ma réponse, je vous aurais dit à ce sujet que c'est une priorité pour nous de veiller au maintien des services postaux ruraux. À ma connaissance, il n'y a aucun plan visant la fermeture des bureaux de poste ruraux...

Rosemarie Falk: Votre gouvernement est d'accord avec l'idée de fermer des bureaux de poste ruraux...

L'hon. Stephanie McLean: Je suis désolée. Les interprètes n'arrivent pas à comprendre quand vous parlez en même temps que moi.

Rosemarie Falk: Il y a une contradiction, et vous perdez du temps.

Vous me faites perdre mon temps...

L'hon. Stephanie McLean: Les interprètes ne peuvent pas...

Le président: À l'ordre.

Je vous remercie, madame Falk et madame la secrétaire d'État.

Je rappelle encore une fois aux députés que c'est votre temps de parole, mais veuillez respecter le témoin et aussi la question.

Madame McKelvie, vous avez deux minutes.

Jennifer McKelvie (Ajax, Lib.): Je vous remercie, monsieur le président.

Merci à vous tous de m'accueillir à titre de remplaçante aujourd'hui. J'ai été ravie de vous écouter parler de ce que vous faites pour aider les aînés de notre pays.

J'ai deux questions à poser. Je vais d'abord poser la première et, si le temps le permet, vous pourrez répondre à la deuxième.

Premièrement, comment interagissez-vous directement avec les aînés? Comment les faites-vous participer à ce processus et que retenez-vous de vos échanges avec eux pour vous guider dans votre travail?

Deuxièmement, vous en avez glissé un mot, mais j'aimerais beaucoup que vous nous donniez plus de détails sur le programme Nouveaux Horizons et sur les mesures qui sont prises pour briser la solitude des aînés.

L'hon. Stephanie McLean: Concernant nos interactions avec les aînés, nous avons plusieurs moyens à notre disposition. En plus de les rencontrer personnellement, je peux aussi compter sur le Conseil national des aînés, un organisme qui prodigue des conseils au ministre et au ministère. C'est une sorte d'outil de sensibilisation supplémentaire sur lequel nous pouvons compter, autant pour faire nos recherches que pour mobiliser les aînés et recueillir leurs points de vue. Nous travaillons également en partenariat avec divers établissements et universités qui réalisent des recherches et nous fournissent des données complémentaires pour que nous puissions nous appuyer sur les meilleures données possible.

Un autre élément qui me semble vraiment essentiel et dont nous ne parlons pas suffisamment, c'est le rétablissement du questionnaire détaillé du recensement qui avait été délaissé depuis le dernier gouvernement conservateur. Grâce à ce questionnaire détaillé, nous sommes ainsi en mesure d'obtenir de meilleures données ventilées, notamment sur les aînés. Cela nous permet d'en savoir plus sur leur bien-être et de prendre des décisions éclairées à cet égard.

Un autre moyen d'entrer en communication avec les aînés, c'est notre solide réseau de contacts au sein du ministère. Nous envoyons régulièrement des bulletins à des associations d'aînés et des protecteurs des aînés et nous leur demandons de l'information. Ce ne sont pas toutes les provinces qui ont un bureau du protecteur des aînés.

Le président: Je vous remercie, madame la secrétaire d'État.

Merci à vous également, madame McKelvie.

Madame Larouche, vous avez une minute.

• (1200)

[Français]

Andréanne Larouche: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame la secrétaire d'État, j'aimerais revenir sur une question qui a été posée par ma collègue Mme Falk au sujet de Postes Canada. Vous avez commencé à y répondre, mais j'aimerais pousser la question plus loin.

Au Bloc québécois, nous affirmons que la réforme de Postes Canada doit vraiment inclure des garanties pour les aînés et les régions, parce qu'il ne faut pas les laisser tomber.

Plus concrètement, comment votre ministère peut-il garantir que les modifications proposées par Postes Canada n'auront pas des répercussions négatives sur l'accessibilité des services pour les aînés, particulièrement en milieu rural et éloigné? À part vous en préoccuper, avez-vous des idées concrètes?

[Traduction]

L'hon. Stephanie McLean: Je vais dire deux choses.

Premièrement, je pense qu'il est encore prématuré de prendre des mesures. Ce qui s'est passé, d'après ce que j'en comprends, c'est que le ministre, en levant les restrictions, a permis à Postes Canada de présenter un plan dans un délai de 45 jours. Quant à la forme que va prendre ce plan, cela reste à voir et je suis certaine que le ministre en dira plus dès que le plan sera présenté.

Par ailleurs...

Le président: Je vous remercie, madame la secrétaire d'État, monsieur Thompson et madame Underwood.

Cela met fin à notre première heure.

Merci à tous les témoins d'être venus ce matin.

Chers collègues, nous allons suspendre la séance durant cinq minutes, le temps d'accueillir le prochain groupe.

• (1200)

(Pause)

• (1205)

Le président: Chers collègues, veuillez prendre place afin que nous puissions commencer la deuxième heure de notre réunion, qui portera sur l'emploi chez les jeunes au Canada.

Nous accueillons aujourd'hui trois témoins qui sont tous présents dans la salle. Comme personne ne participera à distance, je vous invite à vous familiariser avec le casque d'écoute, ou l'oreillette, et de choisir la langue officielle dans laquelle vous souhaitez participer à cette réunion. En cas d'interruption de l'interprétation, je demande aux députés ou aux témoins de lever la main pour attirer mon attention. Nous suspendrons alors la séance, le temps de régler le problème.

Je rappelle aux participants présents dans la salle de bien vouloir mettre leur dispositif en sourdine et s'abstenir de toucher la tige du microphone, car cela peut causer des problèmes auditifs aux interprètes. Je vous rappelle également que vous devez poser vos questions à la présidence.

Nos trois témoins sont Derek Nighbor, président et directeur général de l'Association des produits forestiers du Canada; Sharif Mahdy, directeur général de la Commission des élèves du Canada; et enfin deux représentantes du YMCA du Grand Halifax/Dartmouth, Rebekah Skeete, directrice des services d'emploi, et Julie-Ann Vincent, directrice des opérations. L'une des deux fera la déclaration préliminaire.

Chaque témoin dispose de cinq minutes ou moins pour faire sa déclaration préliminaire.

Nous allons commencer par vous, monsieur Nighbor. Vous avez cinq minutes.

• (1210)

Derek Nighbor (président et directeur général, Association des produits forestiers du Canada): Monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui et d'accorder la priorité à cette étude sur le chômage chez les jeunes.

À titre de chef de l'Association des produits forestiers du Canada, de fier fils et petit-fils de travailleurs syndiqués de l'industrie des pâtes et papiers dans la vallée supérieure de l'Outaouais et d'ex-étudiant ayant travaillé dans le secteur forestier pour payer ses études, il va sans dire que ce dossier me tient à cœur, tant sur le plan personnel que professionnel.

Le secteur forestier, c'est 200 000 emplois à temps plein qui permettent de subvenir aux besoins de familles dans plus de 300 collectivités de partout au pays, sans parler de 200 000 autres emplois indirects d'un océan à l'autre.

Avant tout, permettez-moi de remercier les représentants de tous les partis autour de cette table pour leur engagement et leur soutien envers notre secteur et nos employés en cette période très difficile.

La semaine dernière, nous avons eu le plaisir d'accueillir des représentants du Parti libéral, du Parti conservateur, du Bloc québécois et du NPD à l'occasion de notre conférence nationale sur l'industrie forestière. Ils se sont tous engagés à défendre notre industrie, nos travailleurs et nos collectivités forestières qui traversent une période très difficile en raison du différend commercial actuel avec les États-Unis qui imposent maintenant à nos entreprises de bois d'œuvre des droits combinés de plus de 45 % sur les exportations vers ce pays.

Pendant que le gouvernement s'efforce de conclure un accord qui soit bon pour le Canada, notre industrie fait de son mieux pour garder ses employés au travail et pour maintenir, dans la mesure du possible, leur lien avec nos scieries et nos opérations forestières. Nous collaborons avec les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'avec nos partenaires syndicaux dans le but de soutenir les employés qui risquent de perdre leur emploi, soit temporairement, soit pour une période plus longue. La priorité est maintenant de protéger les emplois existants du mieux que nous le pouvons.

Malgré ces défis, sur lesquels le Comité se penche dans le cadre de son étude, il reste encore beaucoup d'emplois à combler dans un avenir prévisible, notamment des postes de technologues forestiers, de techniciens forestiers, de conducteurs de camions forestiers et d'opérateurs de machinerie lourde. Les jeunes ne sont peut-être pas au courant des nouveaux débouchés offerts dans les domaines de la technologie des drones, de l'intelligence artificielle, de l'atténuation des risques de feux de forêt, de la production d'électricité à partir de biomasse et de la préfabrication modulaire et la production de bois massif. Nous continuons à mettre l'accent sur la création d'une industrie prête pour l'avenir et sur le soutien du bassin de talents qui occuperont les emplois de demain dans le secteur forestier canadien.

La moitié de nos employés partiront à la retraite au cours des 20 prochaines années et, à l'heure actuelle, seulement 10 % de notre main-d'œuvre a moins de 25 ans, même si près de cinq millions de jeunes Canadiens sont prêts à travailler. Nous devons saisir l'occasion en or que représente le bassin de jeunes talents canadiens et de talents autochtones. Nous travaillons avec un éventail de partenaires pour pallier les lacunes en matière de compétences et supprimer les obstacles liés à l'infrastructure rurale qui font que peu de gens sont au courant des carrières intéressantes et des emplois bien rémunérés offerts par le secteur forestier. L'automne dernier, notre association a publié un rapport intitulé *Libérer une main-d'œuvre prête pour l'avenir dans les industries forestières du Canada*, qui décrit certains des besoins et des possibilités.

En conclusion, je vais formuler brièvement quelques recommandations que nous pourrions examiner plus en détail pendant la période de questions, si vous le souhaitez.

Premièrement, nous devons établir un plan de développement des compétences dans le secteur forestier. Ce plan doit préciser clairement les lacunes en matière de compétences et favoriser une approche régionale pour y remédier. Il y a d'excellentes infrastructures sur le terrain.

Deuxièmement, dans le cadre de ce plan de développement, nous devons financer des programmes de formation dirigés par les employeurs dans les collectivités rurales et nordiques afin que les jeunes ne soient pas obligés de quitter leur domicile pour suivre une formation.

Enfin, nous devons stabiliser et développer des programmes d'emploi pour les jeunes qui ont fait leurs preuves et favoriser la création de réseaux grâce au financement pluriannuel de programmes d'emploi pour les jeunes par l'entremise d'EDSC. Quant aux groupes qui ont déjà fait leurs preuves, je vous signale l'Outland Youth Employment Program, ou OYEP, un programme d'emploi pour les jeunes qui offre depuis 25 ans des formations de six semaines à de jeunes Autochtones de 16 à 19 ans du niveau secondaire. Au cours de ces 25 années, plus de 1 000 élèves du secondaire et jeunes autochtones ont participé à ce programme, dans près de 200 collectivités de l'ensemble du pays. Nous ne devons pas ré-

duire le financement de groupes bien établis comme l'OYEP, mais continuer à les soutenir parce qu'ils ont démontré leur efficacité. Des projets comme Apprendre par les arbres Canada, Ensemble forestier et Women in Wood sont d'autres initiatives locales dont nous sommes fiers. En lien avec les collectivités, ces initiatives ont vu le jour grâce à une coalition de partenaires engagés dans une cause commune et elles bénéficient aujourd'hui d'un vaste appui de l'ensemble du secteur forestier canadien.

Un dernier mot avant de céder le micro à mes collègues, pour vous exprimer, au nom des entreprises, des employés et des collectivités du secteur forestier, notre reconnaissance pour votre engagement et votre soutien.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions ou vos commentaires.

Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie, monsieur Nighbor.

Monsieur Mahdy, vous avez cinq minutes à votre disposition. Allez-y.

Sharif Mahdy (directeur-général, La commission des élèves du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter le point de vue de la Commission des élèves du Canada sur l'emploi des jeunes au Canada.

Je m'appelle Sharif Mahdy et j'ai le privilège d'en être le directeur général.

La Commission des élèves du Canada est un organisme de bienfaisance national canadien fondé en 1991 qui possède une expertise en matière d'engagement des jeunes dans toutes les facettes de la vie canadienne, y compris l'emploi et le développement des compétences. Nous travaillons en partenariat avec les jeunes. Nous les écoutons et nous travaillons avec eux et avec leur expertise pour relever les défis auxquels ils font face et pour discuter avec eux, ensemble, afin de contribuer à la société canadienne. Notre mission consiste notamment à aider d'autres organisations, entreprises, gouvernements et collaborations à faire de même.

Quatre piliers guident notre travail: respecter, écouter, s'entendre et communiquer. Notre capacité de soutenir, de conseiller et de consulter d'autres provient en partie des connaissances regroupées que nous synthétisons, mais sa genèse immédiate et principale a toujours été notre propre travail direct auprès des jeunes.

Au début, tout le monde à la Commission des élèves était bénévole, autant les jeunes que les adultes. Les jeunes sont devenus des employés dès que nous avons été en mesure de passer d'un modèle entièrement axé sur le bénévolat à un modèle de personnel rémunéré. Dans le cadre de stages coopératifs, pour des crédits ou payés, les jeunes et le personnel rémunéré sont avec nous depuis les premières années.

Aujourd'hui, je vais vous faire part de ce que nous entendons des jeunes. Plus précisément, je vais vous parler de certaines des solutions et innovations qu'ils ont suggérées pour relever les défis actuels en matière d'emploi des jeunes. Cela comprend l'obtention et la communication des résultats de nos engagements et programmes sur l'emploi des jeunes, y compris partager certaines voix directes des jeunes eux-mêmes.

Ce que nous entendons très clairement, c'est qu'il ne s'agit pas du même milieu de travail ou de la même main-d'œuvre que les jeunes imaginaient il y a 10 ans. L'économie évolue, les cheminements de carrière sont non linéaires et la réussite aujourd'hui est autant une question de connexion, d'adaptabilité et d'identité qu'une question de titres de compétences.

Les jeunes sont inquiets au sujet du présent et de l'avenir auxquels ils font face. Ce que nous avons appris de milliers de jeunes et d'organisations, d'écoles et d'employeurs qui les servent, c'est qu'il faut une approche pansociétale pour s'attaquer au problème de l'emploi des jeunes, et ce, afin qu'ils puissent faire face aux pressions du monde d'aujourd'hui, surtout après les écarts observés dans la préparation à l'emploi générés pendant et après la COVID-19 — une période où il y avait tellement de travail virtuel et d'enseignement virtuel.

Nous avons une série de programmes axés sur le développement des compétences des jeunes. Nous travaillons dans le domaine du développement des compétences avant l'emploi. Nous sommes en train de créer, de mettre en œuvre et d'adapter des cadres qui intègrent le développement des compétences générales et spécialisées avant l'emploi grâce à des possibilités parascolaires et à des liens avec le service dans la collectivité, avec l'éducation formelle et l'accumulation de crédits, et des liens plus étroits avec les employeurs qui ont une expérience pratique de l'apprentissage en milieu de travail et d'un emploi ciblé. Encore une fois, il s'agit d'une approche pansociétale.

Nous dirigeons également le programme national Invitons nos jeunes au travail, qui est le programme de formation professionnelle le plus reconnu au Canada. Nous fournissons des ressources continues, des vidéos et des experts pour aider les employeurs, les éducateurs, les familles et les élèves à présenter le monde du travail en constante évolution aux élèves de 9^e année. En 2025, nous avons rejoint 1 169 employeurs et 1 159 éducateurs et aidé plus de 400 000 élèves à participer à l'exploration de carrières. Notre programme de mobilisation virtuelle, Carrières en direct, a également attiré 6 000 participants d'un océan à l'autre.

Nous travaillons à étendre cette innovation de 9^e année à un réseau d'employeurs, d'organisations du secteur de la jeunesse et d'établissements d'enseignement qui appuient une stratégie d'apprentissage au travail plus intégrée dès la 9^e année, reliant le développement des compétences, l'emploi pratique et l'éducation, ainsi que l'élimination des cloisonnements entre ces divers systèmes.

Le programme L'Art du travail de la Commission des élèves du Canada s'adresse également aux jeunes des années ultérieures. Par conséquent, nous avons été en mesure de réunir des bailleurs de fonds et des partenaires gouvernementaux pour travailler ensemble afin d'intégrer l'emploi et la participation à des expériences et à des pratiques de formation efficaces dans plusieurs secteurs. Encore une fois, il s'agit de mettre l'accent sur l'approche pansociétale.

Nous avons aussi appris à reconnaître que les jeunes ont des besoins variés en matière d'emploi. Certains s'épanouissent dans des postes à temps partiel, d'autres à temps plein et d'autres encore utilisent l'expérience comme porte d'entrée à l'éducation. Nous aidons nos employeurs et les bailleurs de fonds du programme d'emploi à adapter leurs attentes et nous offrons ce genre de souplesse, en particulier pour les placements conçus pour les jeunes qui font face à des défis liés à l'emploi dans un premier emploi ou un emploi de transition.

• (1215)

La Commission des élèves du Canada améliore les systèmes existants en établissant des partenariats avec des organisations, des écoles et des employeurs au niveau local. Nous tirons parti des liens nationaux et locaux, de la recherche fondée sur des données probantes et de l'évaluation pour créer conjointement des solutions durables et communautaires. Nous croyons en un monde où tous les jeunes passent avec succès à l'âge adulte.

Le président: Merci, monsieur Mahdy, de votre déclaration préliminaire.

Madame Vincent, vous avez la parole pour cinq minutes.

• (1220)

Julie-Ann Vincent (directrice des opérations, YMCA du grand Halifax/Dartmouth): Merci.

Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Julie-Ann Vincent. Je suis directrice des opérations du YMCA du grand Halifax/Dartmouth, et je suis accompagnée de ma collègue Rebekah Skeete, directrice des services d'emploi.

Je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui pour parler de l'emploi des jeunes et du rôle important que joue le YMCA, tant à Halifax/Dartmouth qu'ailleurs au Canada, en aidant les jeunes à trouver un travail valorisant et en jetant les bases d'une réussite durable.

Le mandat du YMCA est simple, mais profond: il vise à mettre en valeur le potentiel des gens. Cela aide à bâtir des collectivités plus fortes et plus saines. Une collectivité en santé est une collectivité où les jeunes ont un accès équitable aux possibilités, y compris l'emploi. L'impact de ce travail va bien au-delà d'un premier emploi. Il renforce la confiance en soi, la résilience et les compétences nécessaires à l'employabilité tout au long de la vie.

Au YMCA, les jeunes sont au cœur de ce que nous faisons. Parmi les exemples de programmes axés sur les jeunes, mentionnons les services d'établissement, les services de garde avant et après l'école, les services de garde d'enfants, les programmes de santé et de mieux-être et les services d'emploi, notamment ceux conçus expressément pour aider les jeunes à trouver un emploi et à se préparer au marché du travail. Ces programmes reconnaissent les forces et les atouts que les jeunes apportent au travail, ainsi que les obstacles uniques auxquels ils font face pour trouver un emploi valorisant.

Nous ne nous limitons pas seulement à fournir des services aux jeunes. Nous présentons également le point de vue d'un employeur de jeunes. L'an dernier seulement, 260 jeunes ont trouvé un emploi grâce à nos programmes et activités, ce qui représente plus de 52 % de notre main-d'œuvre. Au sein de notre équipe de direction, 12 de nos dirigeants sont des jeunes, soit 18 % de nos postes de direction. Ces données concernent seulement le YMCA du grand Halifax/Dartmouth. Collectivement, les YMCA emploient plus de 13 000 jeunes partout au pays. Comptant 37 associations au Canada, les YMCA sont parmi les meilleurs employeurs de jeunes au pays. Les organismes comme le YMCA sont des employeurs, innovateurs et moteurs économiques importants dans nos collectivités. Ces chiffres reflètent notre conviction selon laquelle les jeunes ne sont pas seulement les leaders de demain; ils sont aussi les leaders d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, nous sommes ici pour parler des défis auxquels les jeunes font face lorsqu'il s'agit d'accéder à l'emploi. Plus précisément, nous sommes ici pour vous présenter trois recommandations visant à améliorer les défis actuels.

La première consiste à adopter une approche centrée sur les jeunes et axée sur les gens. Il n'y a pas de solution universelle. Chaque jeune apporte des forces et des défis uniques. Les programmes doivent être conçus pour répondre aux besoins des jeunes là où ils se trouvent, en tenant compte de leur réalité et en s'appuyant sur leurs atouts. Nous sommes témoins de la façon dont les programmes d'emploi comme Emplois d'été Échanges étudiants, Emplois d'été Canada et le programme de la Stratégie emploi et compétences jeunesse peuvent modifier la trajectoire de vie. De tels programmes appuient le développement des jeunes et leur inculquent des compétences transférables — qu'on appelle maintenant à juste titre Compétences pour réussir à EDSC — pour un éventail de carrières et d'industries.

La deuxième recommandation est d'investir de façon soutenue dans les programmes communautaires. Investir dans ce qui fonctionne — le financement continu et stable de programmes communautaires dont la réussite et l'impact à long terme ont été démontrés. J'ai mentionné plus tôt que notre expérience nous a montré qu'il n'existe pas de solution universelle pour permettre aux jeunes d'obtenir un emploi valorisant. Les organismes communautaires s'assurent qu'un éventail de programmes sont offerts pour rencontrer les jeunes là où ils se trouvent, que ce soit géographiquement, culturellement, sur le plan du développement ou de leur situation socioéconomique.

De plus, les modèles d'emploi éprouvés pour les jeunes doivent être protégés et élargis, et non repensés pour chaque cycle de financement. Les programmes de financement qui appuient des projets pilotes et des solutions novatrices sont essentiels; cependant, il existe un besoin important de fonds disponibles pour appuyer des programmes qui ont fait leurs preuves. Si le financement continu des programmes n'est pas disponible, les programmes sont mis en place et sont ensuite retirés, ce qui entraîne de l'instabilité et de la confusion et réduit la confiance dans les organismes qui fournissent ces services de soutien aux jeunes.

La troisième recommandation est de reconnaître le rôle que jouent les déterminants sociaux de la santé dans l'emploi des jeunes. Les interventions en matière d'emploi doivent favoriser des résultats pour toute la personne. Un logement stable, la sécurité alimentaire, l'accès à l'éducation, le soutien en santé mentale et un sentiment d'appartenance sont des conditions préalables à la réussite professionnelle. Ils jouent un rôle déterminant à long terme dans la capacité d'un jeune de réussir.

Investir dans l'emploi des jeunes, c'est investir dans des collectivités saines et une main-d'œuvre canadienne forte et inclusive. Le YMCA est fier de poursuivre ce travail aux côtés du gouvernement, des employeurs et des organismes communautaires, et nous sommes fiers d'appuyer les jeunes au moment où ils bâtissent l'avenir de notre pays.

Merci, monsieur le président et mesdames et messieurs les membres du Comité. Nous serons heureuses de répondre à vos questions.

• (1225)

Le président: Merci, madame Vincent.

Nous allons commencer la série de questions avec M. Genuis, de l'opposition, pour six minutes.

Garnett Genuis (Sherwood Park—Fort Saskatchewan, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins de leurs témoignages très intéressants et qui suscitent la réflexion.

Mes questions s'adressent à M. Nighbor.

J'aimerais discuter avec vous de trois questions distinctes. La première concerne la façon dont nous parlons des vocations dans les secteurs des ressources naturelles, et en particulier dans le secteur forestier. La deuxième, c'est de construire des logements là où il y a des emplois. La troisième porte sur la reconnaissance des titres de compétences en ce qui concerne votre secteur.

Pour ce qui est de la première question, il me semble qu'une partie du discours du gouvernement et d'autres acteurs sociaux a été très négative au sujet des secteurs des ressources naturelles, y compris les forêts. Ce discours a un impact sur les jeunes qui se demandent dans quels domaines poursuivre leurs études. Si les autorités vous disent qu'un emploi est quelque chose du passé, il sera plus difficile d'attirer des gens dans ces secteurs, alors qu'en fait nos secteurs des ressources naturelles sont le moteur de notre économie et que nous avons besoin de gens pour poursuivre ces carrières.

Que pensez-vous de ce discours sur les vocations dans le domaine des ressources naturelles en particulier?

Derek Nighbor: Merci de la question.

Je vais être très direct. Sous le gouvernement actuel, le ton a beaucoup changé et il a été bien accueilli.

Je pense aussi que les réalités économiques nous ont forcés à examiner nos forces naturelles, car c'est là qu'il y a des possibilités en matière de ressources naturelles. Nous avons été témoins de campagnes coordonnées pour essayer de miner l'industrie forestière canadienne aux États-Unis et en Europe — c'est la norme. Je dirais que la crise économique actuelle a permis à notre secteur de se concentrer sur ce qui est possible, de recommencer à penser à l'économie et à penser aux emplois et à certains des avantages naturels du Canada.

Ce que j'entends de la part des PDG et des chefs des ressources humaines de nos sociétés membres, c'est que les jeunes veulent savoir qu'ils font une différence. Ils veulent avoir l'assurance que la foresterie est durable. Ils veulent savoir que nous fabriquons des produits de façon éthique et que nous traitons bien la terre sur laquelle nous travaillons. Ce sont des thèmes. Je suis fier de ce que nous faisons à cet égard dans le secteur forestier.

Je pense également que les possibilités qui s'offrent à nous sur le plan du logement au pays sont énormes, de même que les autres avantages communautaires qui découlent de la gestion des forêts.

Garnett Genuis: Je dois aller de l'avant et passer aux autres thèmes, mais pour mettre les choses au clair, lorsque vous avez parlé du gouvernement actuel et du gouvernement précédent, est-ce que vous dites que des commentaires précis ou le ton adopté pendant les années Trudeau posent problème?

Derek Nighbor: Plus précisément... oui, c'est exact.

Garnett Genuis: D'accord.

Pour ce qui est d'avoir des logements là où il y a des emplois, l'une des choses que nous avons soulignées dans le cadre du plan conservateur pour l'emploi des jeunes, c'est l'importance d'avoir des logements et des infrastructures communautaires là où il y a des emplois afin qu'il soit plus facile pour les chômeurs d'un plus grand centre d'envisager des possibilités d'emploi.

Que pensez-vous de la question des gens qui envisagent une carrière à l'extérieur de la région où ils ont grandi et de l'importance d'avoir des logements disponibles dans ce contexte?

Derek Nighbor: Les logements sont des infrastructures essentielles. Ma collègue du YMCA a parlé des déterminants sociaux. C'est ce que nous constatons.

J'étais à Fort Nelson, en Colombie-Britannique, juste avant la pandémie, parce qu'il y avait un mouvement dont le but était de re-bâtir l'économie forestière dans cette partie du nord-est de la province. L'hôpital là-bas n'a pas de service d'obstétrique. Vous devez faire quatre heures de route ou, Dieu nous en garde, si la grossesse est compliquée, vous devez aller à Vancouver et y rester peut-être quelques mois.

En ce qui concerne la couverture cellulaire et l'accès à large bande, une partie de cette infrastructure sociale est absolument essentielle pour rendre ces collectivités attrayantes comme endroit où quelqu'un voudrait déménager sa jeune famille ou fonder une jeune famille.

Il y a aussi l'accès au logement. L'an dernier, le gouvernement fédéral a publié des statistiques sur l'inaccessibilité de logements locatifs abordables dans les régions rurales du Canada. Je pense que la question du logement est l'un des nombreux éléments sur lesquels nous avons l'occasion de nous pencher. À mon avis, il s'agit d'une pièce de théâtre rurale et une pièce régionale; ce sont probablement deux choses distinctes.

Garnett Genuis: Dans le cadre d'un plan de création d'emplois, il est important de tenir compte du fait que les gens peuvent vivre là où il y a des emplois.

Derek Nighbor: Tout à fait... plus les déterminants sociaux et les mesures de soutien connexes dans cette collectivité.

Garnett Genuis: Je vais consacrer ma dernière minute et demie à la question de la reconnaissance des titres de compétences.

Lorsque beaucoup de gens pensent à la reconnaissance des titres de compétences, ils pensent aux professions avec lesquelles ils interagissent — souvent les soins de santé. Vous avez des enjeux importants concernant la reconnaissance des titres de compétences dans le secteur forestier.

Dans le cadre d'engagements antérieurs, j'ai entendu dire que de nombreux Ukrainiens qui sont venus ici, en particulier au moment de cette vague après le début de la nouvelle invasion, avaient des antécédents en foresterie, mais qu'il y avait des problèmes liés à la reconnaissance des titres de compétences. Lorsque nous ne reconnaissons pas les titres de compétences des gens qui viennent au pays, c'est doublement négatif parce qu'ils ne sont pas en mesure de travailler, et il y a des problèmes liés aux emplois qu'ils pourraient occuper. De plus, ils finissent par faire concurrence à des jeunes qui occupent des postes de premier échelon.

Je remarque que le gouvernement en a parlé dans sa dernière annonce. Le fait est qu'il existe déjà un fonds prévu à cette fin, mais sans succès. Nous avons présenté des propositions sur la reconnaissance des titres de compétences.

Que pensez-vous du lien entre la reconnaissance des titres de compétences et la création d'emplois, et comment cela se passe-t-il dans votre secteur?

• (1230)

Derek Nighbor: C'est d'une importance cruciale. Nous avons l'Organisme de réglementation des professionnels de la forêt du Canada, un organisme national qui travaille avec les provinces. Il s'agit d'une autre grande pièce fédérale-provinciale où il y a, selon moi, une occasion en or d'essayer d'harmoniser les choses. De la Nouvelle-Écosse à la Colombie-Britannique, nous avons différents organismes de réglementation provinciaux, alors je crois effectivement que cet organisme national peut intervenir par le biais d'un guichet unique.

Notre industrie n'a pas beaucoup recours au programme des travailleurs étrangers temporaires, alors je considère que cet aspect est secondaire. Pour ce qui est de la délivrance des titres de compétences aux nouveaux arrivants au Canada, je dirais aussi qu'il s'agit de travailler avec les réseaux collégiaux provinciaux et régionaux sur certaines microcertifications, parce qu'il y a une escalade. J'ai parlé de préfabrication, de construction modulaire et de bois massif. Il y a maintenant beaucoup de nouvelles compétences. Lorsque nous commencerons à construire davantage dans des usines, cela signifiera que la plomberie et l'électricité seront faites différemment. Comment pouvons-nous aider à accélérer le travail dans certains métiers et la reconnaissance professionnelle pour y arriver?

Le président: Merci.

Garnett Genuis: Merci.

Le président: Nous passons maintenant à Mme Fancy pour six minutes.

Jessica Fancy: Merci beaucoup, monsieur le président. Par votre entremise, j'aimerais souhaiter la bienvenue à nos quatre témoins d'aujourd'hui. Il est toujours agréable de voir des gens de la côte Est dans notre enceinte.

J'ai des questions pour vous tous, mais j'aimerais commencer par M. Nighbor.

Bonjour, monsieur Nighbor. Nous venons de discuter avec notre collègue d'en face de la façon dont nous pouvons faire des ressources naturelles un secteur viable pour nos jeunes. Cela me rappelle beaucoup notre secteur forestier et de ce qui se passe dans ma circonscription, South Shore—St. Margarets, où il y a un important employeur industriel. Je veux examiner le rôle du secteur privé et son leadership dans la façon dont nous mobilisons les jeunes et leur dire que c'est une industrie viable.

Ma question est la suivante: le leadership du secteur privé est essentiel pour s'attaquer au problème de l'emploi des jeunes. De votre point de vue, monsieur Nighbor, qu'est-ce qui fait que les partenariats fédéraux, qu'il s'agisse de programmes de subventions salariales ou de stages de recherche, sont efficaces pour inciter les employeurs à embaucher et à encadrer des jeunes?

Dans le cadre d'un programme coopératif auquel j'ai participé, beaucoup de gens ont suivi des programmes coopératifs avec l'employeur local et ont effectivement travaillé pour lui au fil des décennies.

Derek Nighbor: Il y a là un avantage mutuel pour le gouvernement et l'industrie. Ce sont nos travailleurs et notre talent de demain. Nous voulons attirer des gens dans nos collectivités, mais aussi former ces gens près de chez eux, comme je l'ai dit, dans la mesure du possible.

L'autre défi pour nos membres, c'est lorsque les règles du jeu changent régulièrement. C'est là que nous devrions pencher en faveur d'un financement pluriannuel. Je sais que dans le cadre de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, la SECJ, ou des programmes de soutien à l'emploi pour les jeunes d'EDSC, plusieurs organisations ont été financées de façon assez constante année après année. Ensuite, elles ont toutes cessé d'obtenir du financement.

Il y a le cas du Outland Youth Employment Program, qui est à mon avis un programme modèle pour les jeunes autochtones âgés de 16 à 19 ans dans tout le Nord canadien. Quelques camps ont dû être fermés à la dernière minute.

À mon avis, les avantages sont très clairs des deux côtés, mais si mes membres et nos partenaires syndicaux étaient ici, ils parleraient d'uniformité et de planification pluriannuelle pour permettre aux gens de vraiment investir et d'avoir confiance en la possibilité de faire plus d'investissements dans certains de ces programmes pour l'avenir.

Jessica Fancy: C'est génial. Merci beaucoup, monsieur Nighbor.

Ma prochaine série de questions s'adresse à Mme Skeete et Mme Vincent.

Au Canada atlantique, nous savons que nous avons des défis très particuliers liés au marché du travail à relever, si je peux m'exprimer ainsi. Dans notre modèle de partenariat actuel, nous pouvons aussi regarder vers l'avenir. Comment le gouvernement fédéral devrait-il collaborer avec les gouvernements provinciaux et les organismes communautaires comme le vôtre pour veiller à ce que nos programmes jeunesse répondent aux réalités locales?

Julie-Ann Vincent: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de la question. Il est très important de reconnaître que les défis varient d'une région à l'autre. L'une des principales choses en laquelle nous croyons fermement au sujet des partenariats, des modèles de financement et des programmes, c'est qu'ils tiennent compte des réalités locales. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, nous avons une forte population afro-néo-écossaise. Nous avons des collectivités rurales et urbaines, ainsi que de petits centres. Il y a aussi la population acadienne. Il n'y a pas un seul programme qui va répondre à tous ces besoins.

En plus de ce que M. Nighbor a dit au sujet de l'uniformité du financement et des programmes, nous convenons qu'il s'agit d'investir dans des organisations locales sur le terrain ou dans des partenariats de quelque nature que ce soit qui comprennent vraiment les réalités auxquelles font face les jeunes dans ces régions. Cela permettra une plus grande participation et de meilleurs résultats qu'une approche universelle.

• (1235)

Jessica Fancy: Merci beaucoup.

Monsieur Mahdy, avant de devenir députée, jusqu'à la première semaine des élections, j'étais une enseignante de 9^e année. Vous avez parlé plus tôt de la journée Invitons nos jeunes au travail, qui se tiendra bientôt, le premier mercredi de novembre. En ce qui

concerne les programmes de ce genre et l'approche du gouvernement à l'égard de l'emploi des jeunes, en mettant l'accent sur des mesures de soutien globales comme le mentorat, la sensibilisation à la santé mentale et la stabilité financière, pourriez-vous nous dire très rapidement comment ces mesures de soutien peuvent changer les résultats pour les jeunes?

Sharif Mahdy: Tout à fait. Le programme Invitons nos jeunes au travail est un excellent exemple de l'approche pansociétale que j'ai décrite dans ma déclaration préliminaire. Il nécessite peu d'investissements de la part du gouvernement et implique un certain nombre de partenariats avec des organismes sans but lucratif et le secteur privé qui permettent aux entreprises d'attirer des élèves dans leurs installations. Ces jeunes nous ont dit, dans le cadre de nos recherches, que le programme Invitons nos jeunes au travail catalyse un parcours d'exploration de carrière et ouvre la porte à toutes sortes de possibilités d'exploration de carrière qu'ils n'auraient pas eues autrement.

Comment pouvons-nous faire en sorte que le programme Invitons nos jeunes au travail soit offert toute l'année, et comment pouvons-nous l'étendre au-delà de la 9^e année afin d'essayer de relever certains des défis qui se posent actuellement dans le domaine de l'emploi des jeunes? Certaines de ces innovations comprennent, encore une fois, des partenariats avec le secteur privé et des organismes sans but lucratif dans le cadre desquels nous plaçons certains de ces élèves, une fois qu'ils ont un intérêt professionnel dans une organisation, dans des programmes coopératifs rémunérés et des expériences d'apprentissage intégré au travail rémunéré qui leur permettent de tirer parti de ce qu'ils ont découvert dans le cadre du programme Invitons nos jeunes au travail et d'aller plus loin.

Le président: Merci.

Allez-y, madame Gill.

[Français]

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Je remercie les invités d'être des nôtres aujourd'hui. C'est vraiment très apprécié. Nous tiendrons compte de leurs propos pour formuler nos recommandations.

Mes questions s'adresseront plus particulièrement à M. Nighbor.

Je suis une élue d'une région éloignée géographiquement, quoique je pourrais dire que ce sont les autres régions qui sont éloignées. Je suis la députée fédérale qui représente la Côte-Nord, une région du Québec éminemment forestière. À ce titre, je m'inquiète du message qu'envoie le gouvernement à l'industrie forestière ainsi qu'aux jeunes, puisqu'il s'agit de vases communicants.

Depuis des années, nous faisons face à des crises lorsque vient le temps de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain, qui est maintenant l'Accord Canada—États-Unis—Mexique. Depuis janvier dernier, nous traversons une crise avec nos voisins du Sud, mais le gouvernement ne donne pas du tout de signes positifs à l'industrie forestière.

D'un côté, on dit qu'il y a du chômage chez les jeunes; de l'autre côté, il y a une pénurie de main-d'œuvre. Il y a donc à la fois une offre et une demande, mais on n'arrive pas à concilier les deux. Ça suscite des craintes chez moi.

Dans ma région, des cégeps donnent des formations en foresterie, bien sûr. Des entreprises forestières y sont établies, par exemple le Groupe Rémabec, Arbec, Domtar, Kruger, de même que Boisaco, qui est un autre type d'entreprise. Or, quel message envoie-t-on aux jeunes? On leur dit de ne pas aller dans ce domaine, parce qu'il n'y aura pas de travail, puisque le gouvernement ne s'y intéresse pas dans le cadre des accords commerciaux. J'ai l'impression que c'est un peu le signal qu'on leur envoie: le secteur de la foresterie est sans espoir, alors ils feraient mieux de laisser tomber cette idée et de faire autre chose.

Ça m'a marquée quand le premier ministre a décidé de ne pas donner de subvention salariale pour que les employés durement touchés par la crise conservent leur lien d'emploi. Au contraire, on leur dit de suivre une formation dans un autre domaine et de faire autre chose.

J'aimerais que vous nous disiez ce qu'il faudrait faire, selon vous. En ce moment, on déstructure un milieu et les jeunes n'y voient tout simplement pas d'avenir. La difficulté de les attirer dans ce domaine était déjà bien présente en raison des crises survenues au cours des 40 dernières années.

Alors, qu'est-ce qu'on peut faire? Quel message le gouvernement doit-il envoyer aux jeunes pour qu'ils décident de se réapproprier la forêt afin de créer de la richesse dans nos circonscriptions ainsi que pour eux-mêmes?

• (1240)

[Traduction]

Derek Nighbor: Je vous remercie de la question.

Je vous remercie de votre engagement et de celui de M. Simard à l'égard de notre secteur. De toute évidence, ce n'est pas une période facile. Il est très difficile à l'heure actuelle de recruter qui que ce soit dans un secteur lorsque les gens se demandent si la scierie sera toujours là dans quelques mois. Cela ne fait aucun doute. Cela dit, j'ai de l'espoir dans deux domaines.

Premièrement, nous avons dit au gouvernement que le meilleur résultat pour nos jeunes, pour notre industrie et pour les collectivités qui dépendent de la forêt est d'obtenir une entente à la table des négociations qui fonctionne avec les États-Unis dès que possible — pas une mauvaise entente, mais la meilleure dès que possible. Nous comprenons que c'est complexe, mais ce qu'on nous dit pour notre secteur, c'est que ce n'est pas près de se réaliser. Ce que nous devons faire, c'est protéger nos employés, nous aider à traverser cette épreuve. C'est la priorité à l'heure actuelle pour ce qui est d'aider les jeunes.

Je dirais aussi que le programme initial du gouvernement... À l'heure actuelle, il y a probablement entre 1 000 et 2 000 mises à pied ou compressions dans tout le pays. Les 50 millions de dollars prévus dans le cadre du programme d'intervention visent à soutenir environ 6 000 travailleurs déplacés. Ce sur quoi nous travaillons avec Unifor Québec, les métallurgistes et d'autres, c'est la prochaine étape. Si cela s'éternise et que les répercussions sur l'emploi sont supérieures à 6 000, nous avons besoin d'un train de mesures pour protéger ces familles et ces travailleurs.

C'est une question à deux volets. Nous avons un défi naturel à relever. Il est difficile de recruter à l'heure actuelle, mais je pense que nous devons simplement travailler avec le gouvernement pour essayer de mettre en place les mesures de soutien nécessaires pour

garder le plus grand nombre possible de personnes en contact avec les scieries, et ce, le plus longtemps possible.

[Français]

Marilène Gill: Le message devrait donc être différent. Vous avez parlé de tout ce qui avait été proposé par le gouvernement, mais qui n'est pas encore sur la table. On attend encore que des mesures soient mises en œuvre.

Vous avez également parlé de conserver les employés, mais il n'y a pas de mesures qui permettent de le faire. Je vous ai entendu parler également d'assurance-emploi, bien que ce soit d'une façon différente de ce que je m'apprête à dire. Quoi qu'il en soit, nous en parlons ici aussi. Il faut une assurance pour ces travailleurs.

Ma région compte beaucoup de travailleurs dans les industries saisonnières, notamment des planteurs d'arbres. Des mesures du gouvernement pour les travailleurs étrangers temporaires contribuent également à la perte de travailleurs en région dans le secteur forestier. La dévalorisation du métier explique peut-être aussi que les jeunes ne veulent pas travailler dans ce secteur.

Souhaitez-vous que le gouvernement exprime davantage son soutien au secteur de la forêt? Je ne l'entends pas présentement. Je l'entends parler de l'industrie de l'acier et de l'industrie automobile, et je suis d'accord sur leur importance, mais la forêt ne me semble jamais être au centre des préoccupations du gouvernement. Souhaiteriez-vous qu'elle le soit?

[Traduction]

Derek Nighbor: La première chose que je dirai au sujet des mesures de soutien pour les travailleurs, c'est qu'il ne faut pas oublier nos entrepreneurs. Très souvent, ces programmes soutiennent les employés à temps plein de nos usines, mais ce sont d'abord les camionneurs, les bûcherons et les mécaniciens qui sont touchés. Nous demandons au gouvernement fédéral de veiller à ce que tout programme d'aide aux travailleurs comprenne les entrepreneurs.

En ce qui concerne la mention faite par le gouvernement, il s'agit d'un débat actif dans le secteur depuis de nombreuses semaines. Il s'agissait de l'acier, de l'aluminium, de l'automobile, de l'énergie et des forêts. Au cours des deux dernières semaines, c'était l'acier, l'aluminium et l'énergie. Pour être honnête avec vous, cela a été frustrant pour nous. Nous comprenons que c'est très difficile, et que cela peut être justifié à la table de négociation. Cela dit, nous ne nous attendons pas à tout savoir sur la stratégie de négociation, mais nous devons savoir où nous en sommes.

Le message que nous avons envoyé la semaine dernière à la ministre Joly, au Cabinet du premier ministre et à d'autres personnes était de nous tenir au courant. Si les choses changent, veuillez nous le faire savoir afin que nous puissions communiquer avec nos employés.

[Français]

Le président: Merci, madame Gill.

Monsieur Généreux, vous avez la parole pour cinq minutes.

Bernard Généreux (Côte-du-Sud—Rivière-du-Loup—Katawiskomik—Témiscouata, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins.

J'ai une question pour vous, monsieur Nighbor. Il y a environ sept ou huit ans, M. Trudeau a annoncé que 2 milliards d'arbres seraient plantés. Les avez-vous vus? Savez-vous où ils sont?

[Traduction]

Derek Nighbor: Les entreprises et le personnel avec qui je travaille ne sont pas... Ces contrats de plantation d'arbres ont été conclus par les provinces avec d'autres organismes contractants. Il n'y a pas eu d'avantage majeur pour nous.

Si ce programme se poursuivait, nous aimerions voir... Plusieurs terres relevant des gouvernements provinciaux ont été brûlées à un point tel que les arbres ne repoussent plus. Je vous invitais à envisager d'autres façons d'utiliser ce programme.

● (1245)

[Français]

Bernard Gagné: Faire des promesses, c'est très facile. C'était ça, essentiellement, le sens de ma question.

Dans ma circonscription, les installations de Papiers White Birch, une entreprise qui transforme les copeaux de bois pour en faire du papier, sont fermées actuellement. Par conséquent, 175 employés sont au chômage depuis le mois d'août. Les activités étaient censées recommencer en novembre, et c'est maintenant reporté en janvier, mais rien n'est sûr.

Nous avons rencontré différents acteurs de l'industrie. Hier, l'un des plus importants industriels au Québec, qui possède des installations à Saint-Pamphile, dans la municipalité régionale de comté de L'Islet, m'a dit qu'il était incapable de vendre son bois au New Hampshire, qui se trouve à quatre heures de route de ma circonscription, et que les Européens pouvaient y vendre leur bois moins cher, comparativement à lui, à cause des droits de douane imposés au Canada, surtout depuis l'ajout du droit de douane de 10 %.

Que pouvons-nous dire à nos jeunes de Saint-Pamphile et de partout ailleurs au Québec, notamment dans les régions? En effet, vous avez parlé des régions, et c'est probablement la chose la plus importante du discours que nous devons tenir aujourd'hui. Il faut parler des régions. Je pense ici aux régions de partout au Canada, et non seulement à celles du Québec, même si je pense tout particulièrement à celles du Québec, tout comme c'est le cas pour ma collègue à côté de moi, bien sûr. Ce n'est pas compliqué, nos régions vivent des produits de la forêt, alors nous avons besoin d'obtenir de l'aide.

Quelles demandes faites-vous actuellement auprès du gouvernement fédéral à cet égard?

[Traduction]

Derek Nighbor: Votre commentaire au sujet de l'Europe est vraiment important, parce que depuis 2017, nous avons perdu 6 % du marché du bois d'œuvre aux États-Unis. Ce n'est pas le cas des Américains. Les Américains sont restés au même point. Nous avons perdu six points au profit des Européens qui, à l'heure actuelle, jouissent d'un avantage commercial de 30 %. C'est donc un gros défi.

Pour ce qui est des prochaines étapes avec le gouvernement, les mesures annoncées au début du mois d'août étaient un bon premier pas, mais ce n'était qu'une première étape. Les 700 millions de dollars par l'entremise de la BDC n'ont pas encore été versés, mais ils sont sur le point de l'être. Les 50 millions de dollars pour le soutien aux travailleurs ne suffiront qu'à soutenir environ 6 000 travailleurs,

et cela va passer par les provinces. Au cours des prochaines semaines, nous allons voir si l'argent destiné aux gens et aux entreprises sera versé.

[Français]

Bernard Gagné: Le problème, monsieur Nighbor, c'est que la solution proposée par le gouvernement ne répond pas aux besoins de l'industrie. Je suis moi-même un homme d'affaires, alors je sais que ce dont l'industrie a besoin, ce n'est pas de l'argent. Ce que l'industrie demande, c'est d'avoir accès aux marchés. Or, le problème qui se pose actuellement dans le cas du marché américain, c'est qu'on n'y a plus accès, ou très peu, en raison des droits de douane instaurés.

La solution n'est pas d'accorder des subventions aux entreprises. À vrai dire, ce ne sont même pas des subventions qu'on leur accorde, mais plutôt des prêts ou des garanties de prêts. On offre aussi aux entreprises des programmes pour améliorer leur efficacité, par exemple. Or, on a beau vouloir améliorer l'efficacité d'une entreprise, il reste que, s'il n'y a pas de marchés...

[Traduction]

Annie Koutrakis: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

J'essaie simplement de suivre les questions, et je m'interroge sur leur pertinence. Nous faisons une étude sur les jeunes.

Le président: Merci.

Monsieur Gagné, veuillez continuer.

[Français]

Bernard Gagné: D'accord.

S'il n'y a pas de marchés, il n'y a pas d'emplois, et il n'y a pas d'emplois pour les jeunes. Je ne sais pas comment vous pouvez ne pas comprendre ça, madame Koutrakis.

La réalité, c'est que des emplois continueront d'être en jeu si les droits de douane demeurent au même niveau que ceux d'aujourd'hui. Les États-Unis projettent même d'en ajouter. Nous ne pouvons pas nous permettre de nous faire damer le pion par les Européens, alors qu'ils sont à des milliers de kilomètres d'ici. Ça n'a pas de sens. Il faut continuer les négociations avec les Américains.

Des jeunes dans ma circonscription travaillent tous les jours dans l'industrie de la forêt, et ils se posent beaucoup de questions sur les relations que le gouvernement fédéral entretient actuellement avec les États-Unis. Sincèrement, ça ne va pas très bien. Nous sommes en train d'examiner les solutions que vous avez proposées, et je pense qu'elles sont intéressantes. Cela dit, le gouvernement a mal négocié avec les États-Unis jusqu'à maintenant, de toute évidence, et ça a des répercussions sur les emplois pour les jeunes. Je le mentionne à l'intention de ma collègue Mme Koutrakis. Les jeunes peuvent-ils véritablement envisager un avenir dans nos régions? Je pense qu'il faut effectivement mettre l'accent sur les régions. C'est beau, les grandes villes au Canada, mais nous avons aussi des régions, et ce sont elles qui fournissent un des matériaux essentiels à la construction de maisons dans les grandes villes. Nous avons besoin de ces emplois et de ces jeunes dans l'industrie.

Quelles autres propositions pouvez-vous faire pour donner un minimum d'espoir aux jeunes Canadiens qui travaillent dans le secteur forestier?

Ce que vous avez dit au sujet des sous-traitants ou des entrepreneurs qui travaillent dans le secteur forestier est important. Il s'agit souvent de travailleurs autonomes qui utilisent de l'équipement valant une fortune, alors ils ont besoin, eux aussi, d'avoir des solutions pour l'avenir.

● (1250)

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Généreux. Vous avez dépassé le temps alloué.

[Français]

Je vais maintenant céder la parole à M. Joseph pour cinq minutes.

Natilien Joseph: Merci, monsieur le président.

En écoutant M. Généreux, j'avais l'impression d'être à la Chambre, parce qu'il semblait croire que le témoin était un député. Ce n'est pas grave.

Ma question s'adresse à M. Mahdy.

Les conservateurs parlent souvent de la réduction du rôle de l'État. Or, pour de nombreux jeunes, cela signifie moins de stages, moins de programmes d'emploi et moins d'accès à la formation.

Pouvez-vous nous expliquer comment la réduction de ces mesures pourrait favoriser l'emploi des jeunes au lieu d'aggraver la situation?

[Traduction]

Sharif Mahdy: Je vous remercie de la question.

Dans l'approche globale que nous proposons, nous ne disons pas que le gouvernement ou l'État n'a pas un rôle à jouer pour soutenir l'emploi continu des jeunes. En fait, certains des projets et des travaux que nous avons réalisés ont été entrepris par le gouvernement qui a commencé à financer l'initiative, puis les entreprises et d'autres se sont présentés à la table. Nous recherchons un mélange de partenaires gouvernementaux, privés et à but non lucratif pour participer à la conversation afin d'aider les employeurs à travailler en étroite collaboration avec les jeunes. La principale chose que nous entendons de la part des employeurs, c'est qu'ils ne savent pas nécessairement comment travailler avec les jeunes et que les mesures de soutien intégrées pour ces employeurs sont vraiment importantes. Cela ne peut se produire que lorsque le gouvernement, les entreprises et les organismes sans but lucratif travaillent ensemble dans le cadre d'une approche intégrée.

[Français]

Natilien Joseph: Merci, monsieur Mahdy.

Ma prochaine question s'adresse à M. Nighbor.

Chaque saison, de nombreux employeurs forestiers dans les milieux ruraux comptent sur le financement offert dans le cadre d'Emplois d'été Canada et de la Stratégie emploi et compétences jeunesse pour embaucher et former des jeunes qui se trouvent dans ces milieux.

Pouvez-vous nous parler des répercussions de ces subventions salariales pour les petits exploitants et pour les jeunes travailleurs qui acquièrent leur première expérience rémunérée dans le secteur forestier?

[Traduction]

Derek Nighbor: Merci de la question.

La SECJ est très importante pour notre secteur. J'ai parlé un peu du programme d'emploi Outland pour les jeunes. L'un des autres programmes qui ont bénéficié de la SECJ est le projet Apprendre par les arbres Canada, qui a permis à 8 000 jeunes de faire des stages en conservation et en foresterie — 3 000 d'entre eux étaient des jeunes confrontés à des obstacles à l'emploi.

À propos de la SECJ, je dirais qu'une infrastructure exceptionnelle a été mise en place. Plus nous pouvons intervenir et prendre de l'expansion dans un secteur comme le nôtre... Nous sommes une organisation nationale. Nous avons un excellent réseau de gens, et nous pouvons vraiment nous mobiliser. Mon conseil, dans notre secteur, alors que nous essayons de régler certains des défis auxquels nous sommes confrontés, pour atténuer les impacts et offrir des possibilités, est de vraiment miser sur nos réussites passées. Nous sommes prêts à travailler avec le gouvernement pour ce faire.

[Français]

Natilien Joseph: Monsieur le président, je vais céder le reste de mon temps de parole à ma collègue Mme Koutrakis. Je pense qu'elle voulait parler tantôt.

[Traduction]

Le président: Allez-y, madame Koutrakis. Vous avez deux minutes.

Annie Koutrakis: Je vous remercie de votre témoignage et d'avoir comparu devant nous.

Lors d'une réunion précédente du Comité, on nous a dit qu'un taux de chômage élevé chez les jeunes ouvre la voie au pessimisme et au ressentiment, à un manque de possibilité d'acquérir des compétences et de créer des réseaux, à l'instauration d'une dépendance à l'égard de membres de la famille et à des difficultés économiques. Cela représente un faux départ dans la vie.

À votre avis — et chacun d'entre vous peut répondre à cette question, ou vous tous, si nous en avons le temps — quelles sont les compétences particulières ou les habitudes de travail qui risquent le plus d'être perdues quand des jeunes font face à de longues périodes de chômage au cours de leur carrière?

Sharif Mahdy: Je vous remercie de la question.

Je pense que la principale compétence qui pourrait être érodée en raison des problèmes de chômage chez les jeunes à l'heure actuelle, est la capacité d'adaptation — la capacité à s'adapter et à être résilient face aux changements qui se produisent dans le monde. Les emplois changent très rapidement, et ce qu'il faut pour prospérer dans cette économie, c'est la capacité d'adaptation lorsque ces emplois changent ou que de nouvelles technologies apparaissent. Si nous ne préparons pas suffisamment tôt les jeunes à cette adaptabilité qui leur sera nécessaire à l'avenir, ils ne disposeront pas des compétences requises pour faire face aux besoins en constante évolution de notre économie, alors que la technologie continue de progresser.

● (1255)

Annie Koutrakis: Selon vous, quels programmes fédéraux seraient les plus efficaces pour prévenir l'échec de lancement?

Le président: Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Sharif Mahdy: Ce serait le programme SECJ.

Le président: Merci, madame Koutrakis.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Monsieur Nighbor, j'ai une question sur l'assurance-emploi, que j'ai omis de vous poser tout à l'heure. J'ai abordé le sujet, mais je ne me suis pas rendue jusqu'à ma question. J'ai parlé des travailleurs des industries saisonnières. Devrait-on élargir le programme d'assurance-emploi de manière à leur permettre d'avoir des emplois moins précaires et à solidifier le filet social?

Quand on souhaite travailler, on espère pouvoir le faire toute l'année. Or, pour certains métiers, c'est tout simplement impossible, ne serait-ce que pour des raisons climatiques. Plus tôt, j'ai parlé des gens qui plantaient des arbres; évidemment, on ne plante pas d'arbres en janvier.

En ce sens, j'aimerais savoir s'il serait intéressant, dans une éventuelle réforme de l'assurance-emploi, de créer un filet social plus fort. Bien sûr, je souhaiterais que nous puissions faire de la deuxième transformation, voire de la troisième transformation, mais il faudrait au moins avoir des mesures qui permettent aux gens de rester chez nous, dans les territoires éloignés où l'industrie forestière est très forte.

La question s'adresse à M. Nighbor.

[Traduction]

Derek Nighbor: Nous serions parmi les premiers à appuyer cela. C'est ce que nous examinons à l'heure actuelle dans le contexte d'un différend commercial qui pourrait s'éterniser.

Nous estimons qu'en ce qui concerne le bois d'œuvre, on peut parler de 8 milliards de dollars par année. Nous ne trouverons tout simplement pas un autre marché de 8 milliards de dollars. Il nous a fallu une quarantaine d'années pour arriver à environ 1 milliard de dollars au Japon. Il va nous falloir faire preuve de créativité. Nous avons beaucoup appris à l'occasion de la COVID, grâce au programme de Subvention salariale d'urgence du Canada et aux suppléments salariaux. L'industrie et ses partenaires syndicaux sont prêts à faire preuve d'une grande créativité. C'est un appel lancé à tous les partis. Nous sommes heureux de travailler avec vous. Il est temps de faire preuve de beaucoup de créativité et de souplesse à l'égard de ces solutions si le processus s'éternise.

[Français]

Marilène Gill: Merci beaucoup.

Le président: Merci, madame Gill.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Reynolds, pour cinq minutes.

Allez-y, monsieur Reynolds.

Colin Reynolds (Elmwood—Transcona, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux témoins d'être ici aujourd'hui. Je l'apprécie vraiment.

Ma question s'adresse à M. Nighbor.

L'industrie forestière recrute-t-elle activement des jeunes à l'heure actuelle?

Derek Nighbor: Oui, tout à fait. Nous reconnaissons qu'il existe différents bassins de talents. Je pense à un groupe comme Women in Wood, qui compte maintenant environ 3 700 femmes. C'est un réseau qui a commencé comme groupe d'échange et qui est maintenant un groupe de soutien au perfectionnement professionnel. Il en est à sa 10^e année. Nous avons des programmes autochtones par l'entremise du PAJO et d'APLA Canada, par exemple. Je sais qu'un certain nombre de nos membres ont accueilli des réfugiés ukrainiens.

C'est une approche très segmentée. Mon conseil au sujet du volet recrutement est qu'il doit être ciblé et, dans la mesure du possible, axé sur les régions.

Colin Reynolds: Quels défis l'industrie forestière doit-elle relever en matière de recrutement des jeunes? Quel est le plus grand défi?

Derek Nighbor: À l'heure actuelle, c'est le climat économique difficile et le différend commercial avec les États-Unis qui, certains jours, donnent l'impression que... Eh bien, la situation est tout simplement mauvaise en ce moment. C'est notre plus gros obstacle à l'heure actuelle. Le secteur forestier a déjà connu des problèmes. Nous sommes toujours 200 000 travailleurs, malgré tous les défis et tous les différends et problèmes rencontrés au cours des deux derniers siècles au Canada, donc nous serons toujours là à la fin de ce processus. Nous pourrions avoir l'air un peu différents.

Je me concentre également sur les nouveaux domaines émergents. J'ai parlé de la technologie des drones. Notre industrie compte maintenant presque autant de sarraus de laboratoire que de gilets de sécurité. Nous avons les biocarburants, les biomatériaux, le bois massif, les préfabriqués et les modulaires. J'ai parlé tout à l'heure de la nécessité d'établir des liens avec les jeunes en ce qui concerne le développement durable et le volet communautaire, et du fait que c'est bon pour la collectivité et l'environnement, et aussi de tirer parti de certains aspects uniques, des choses intéressantes qui émergent dans l'industrie et qui ne faisaient pas partie du secteur forestier de nos grands-parents.

Colin Reynolds: Compte tenu de l'importance cruciale de l'industrie forestière pour l'économie canadienne, l'emploi et l'emploi des jeunes, estimez-vous que cette industrie est bien représentée dans les négociations commerciales?

Derek Nighbor: Nous faisons partie de l'équipe Canada. Cela dit, je rappelle aux gens que nous comptons plus d'emplois à temps plein que les industries de l'acier, de l'aluminium et de l'automobile combinées, et que nous sommes présents dans tous les coins du pays — dans 300 collectivités. Il y a beaucoup de pression, de pré-occupations et de chaos. Nous allons continuer de faire partie de l'équipe Canada quand il sera question de discuter de ces enjeux.

Je pense que la meilleure façon de rester sur la même longueur d'onde que l'équipe Canada, consiste à avoir une bonne communication avec l'industrie et les syndicats à mesure que les négociations se poursuivent. Nous n'avons pas besoin de tout savoir, mais nous devons savoir où nous en sommes pour pouvoir rester dans l'équipe Canada et ne pas donner aux Américains ce qu'ils veulent, c'est-à-dire un Canada divisé.

● (1300)

Colin Reynolds: L'industrie forestière est-elle adéquatement consultée dans le cadre des négociations commerciales?

Derek Nighbor: Encore une fois, je serai très direct: nous avons eu quelques semaines difficiles à la suite de la réunion du premier ministre à la Maison-Blanche. Nous avons été très surpris de ne pas être mentionnés dans le compte rendu. Nous avons été très surpris. C'était une première pour nous. Encore une fois, il y a peut-être une bonne raison stratégique à cela, mais pendant deux semaines, il n'y a pas eu de communication.

Mon conseil, encore une fois, c'est que nous voulons travailler avec le gouvernement pour trouver des solutions. Nous sommes des gens raisonnables. Cette industrie n'a jamais été aussi unie d'un océan à l'autre. Il n'y a jamais eu autant d'harmonisation entre l'industrie et les syndicats sur une question, alors travaillons ensemble. Gardons les voies de communication ouvertes.

Colin Reynolds: D'accord. Merci.

Ma prochaine question s'adresse à M. Mahdy.

Trouvez-vous que les attentes des jeunes dépassent la réalité du marché de l'emploi?

Sharif Mahdy: Je vous remercie de la question.

Je ne pense pas que les attentes des jeunes dépassent la réalité du marché de l'emploi. Je pense que les jeunes savent très bien à quel point l'économie est en train de changer. Nous travaillons avec des jeunes, même dès la 9^e année, qui nous font part de leurs préoccupations au sujet des droits de douane et de l'abordabilité. Au cours de la dernière année ou des deux dernières années, les attentes se sont ajustées pour tenir compte de l'état actuel de l'économie.

Colin Reynolds: D'accord. Merci.

Monsieur le président, j'aimerais céder le reste de mon temps à ma collègue Laila Goodridge.

Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC): Merci, monsieur le président.

J'aimerais proposer une motion pour reprendre le débat sur celle que j'ai présentée le jeudi 23 octobre 2025, qui se lit comme suit:

Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, la vérificatrice générale du Canada soit invitée à comparaître devant le Comité au cours d'une réunion d'au moins deux heures pour prendre la parole et répondre aux questions sur le système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants avant le 28 novembre 2025.

Le président: Madame Koutrakis, avez-vous levé la main?

Un député: Non, il s'agit d'une motion dilatoire.

Le président: Nous avons une motion pour reprendre le débat. Le Comité est-il d'accord pour reprendre le débat sur la motion? Si vous êtes d'accord, je vais donner la parole à Mme Koutrakis.

(La motion est adoptée par 5 voix contre 4. [Voir le Procès-verbal])

Le président: Le Comité a convenu de reprendre le débat dans le temps qu'il reste.

Mesdames et messieurs les témoins, c'est une procédure qui est permise en comité. Je dois aborder cette question dans le temps qui reste.

Je vais donner la parole à Mme Koutrakis au sujet de la motion.

Annie Koutrakis: Merci, monsieur le président.

Je voulais simplement rappeler à nos collègues que les libéraux voteront contre cette motion. La raison en est qu'il s'agit fort probablement d'une question qui sera également discutée au comité des

comptes publics. Je n'ai pas cette information de source sûre, mais d'après mon expérience, c'est probablement le comité des comptes publics qui invitera la vérificatrice générale à comparaître devant lui.

Lors de nos réunions précédentes, nous avons consacré pas mal de temps à l'établissement d'un calendrier qui nous permettrait de commencer notre prochaine étude, qui est très importante, et c'est celle qui a été présentée par notre bonne collègue, Mme Gill. Je demande simplement au Comité de tenir compte du calendrier et du travail important que nous faisons à titre de comité pour nous assurer de ne pas ajouter des dates supplémentaires pour prolonger les études du Comité, qui sont si importantes.

J'en appelle aux membres du Comité pour qu'ils y réfléchissent. C'est peut-être quelque chose que nous pourrions permettre à l'autre comité d'examiner. Tous les membres du Comité qui souhaitent poser des questions à la vérificatrice générale — et nous connaissons tous la procédure — peuvent toujours demander à être un substitut à ce comité lorsque la vérificatrice générale comparaitra, et ils pourront alors lui poser des questions. Nous pourrions alors suivre le calendrier, dont nous avons tous discuté avec tant de vigueur lors des réunions précédentes du Comité et sur lequel nous nous sommes entendus, et poursuivre les études que nous avons convenu de mener.

● (1305)

Le président: Merci, madame Koutrakis.

Avant de poursuivre, les témoins peuvent partir. Nous avons dépassé le temps imparti. Il nous reste encore quelques minutes, mais il est peu probable que nous puissions revenir aux témoins. Je tiens à vous remercier d'être venus témoigner devant le Comité. N'hésitez pas à partir à volonté.

Sur ce, j'ai Mme Goodridge et ensuite M. Joseph.

Madame Goodridge, allez-y.

Laila Goodridge: Merci, monsieur le président.

Il est extrêmement important que la vérificatrice générale compare. La semaine dernière, on a publié un rapport sur l'état des places en garderie qui démontrait que le gouvernement ne respectait pas ses engagements ou ses propres échéanciers.

Il nous incombe... Je remercie les députés libéraux d'avoir fait part de leurs préoccupations au sujet des perturbations du calendrier. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une demande très modeste pour une réunion. Cela ne va pas bouleverser le calendrier, comme les libéraux le laissent entendre. Il s'agit d'un projet de plusieurs milliards de dollars qui a été transféré aux provinces et aux territoires. Quatre ans se sont écoulés, et c'est le temps qu'il a fallu pour obtenir certaines des données de base. Les données fournies dans les rapports sont incohérentes. Lorsqu'elle a comparu devant le comité des comptes publics la semaine dernière, la vérificatrice générale nous a dit que toutes les provinces ne compilent pas les données. Nous ne connaissons pas l'état de la situation.

Comme la députée d'en face l'a dit, nous ne savons pas clairement si cette question sera étudiée par un autre comité. Elle s'appuie sur des hypothèses. Cela pourrait arriver, mais nous avons l'autorité et nous sommes chargés par les contribuables canadiens et les électeurs qui nous ont envoyés ici de veiller à la bonne utilisation des fonds publics. Il s'agit d'un projet de 35 milliards de dollars, et je crois que beaucoup de parents s'attendent à ce que nous obtenions des résultats. Il nous incombe de le faire.

Je demande que nous suspendions la séance pendant deux ou trois minutes, monsieur le président, afin de pouvoir en discuter.

Le président: J'y viendrai.

Avant de suspendre la séance, je tiens à rappeler aux membres du Comité que nous avons consacré beaucoup de temps à l'examen de notre calendrier et que nous sommes parvenus à une décision unanime à ce sujet, mais que le Comité prend des décisions au fur et à mesure. Le calendrier a été fixé par une décision unanime. Je vous demanderais simplement de prendre cela en considération tout en reconnaissant que le Comité, à l'unanimité ou à la majorité, peut choisir son orientation.

Je vais suspendre la séance pendant quatre minutes.

• (1305)

(Pause)

• (1315)

Le président: Le Comité reprend ses travaux.

Je vais revenir à Mme Goodridge parce que c'est là où j'étais lorsque j'ai suspendu la séance. Ensuite, M. Genuis a levé la main.

Laila Goodridge: Merci, monsieur le président.

Le président: C'est tout? D'accord.

Monsieur Genuis, vous êtes le suivant, puis je crois que Mme Gill a levé la main.

Garnett Genuis: Monsieur le président, j'ai deux brèves observations à faire au sujet du calendrier.

J'ai remarqué que nous avons inscrit que notre réunion prévue le jour du budget pourrait être annulée.

Le président: Non.

Garnett Genuis: N'est-il plus probable que cela soit annulé?

Le président: Non, nous sommes en matinée. Cela n'a jamais été... Je suis désolé; c'est simplement une précision.

Garnett Genuis: Il y avait cependant une version préliminaire du calendrier qui était...

Le président: Non, nous sommes prévus en matinée et je n'avais pas l'intention d'annuler.

Garnett Genuis: Je pense que nous aurons alors une réunion flexible — juste pour le signaler. Nous pouvons réduire au minimum les perturbations du calendrier en utilisant cela. Il semble que c'était votre intention de toute façon.

La motion de ma collègue faisait référence à la fin novembre. Je pense que nous pouvons ajuster cela au besoin. Je remarque que nous avons beaucoup de ministres prévus en novembre, et nous ne voulons certainement pas perturber ces réunions. Nous pourrions avoir le 4 novembre pour nous aider à créer de l'espace supplémentaire si les membres veulent le faire. Je ne veux pas préjuger de la conclusion, mais pour ce qui est des répercussions sur le calendrier, cet espace est disponible.

Le président: Merci, monsieur Genuis.

Nous sommes saisis de la motion. Y a-t-il des commentaires sur la motion actuelle?

Monsieur Joseph, allez-y avec la motion de Mme Goodridge.

[Français]

Natilien Joseph: Monsieur le président, je voudrais revenir sur le comportement de mes collègues conservateurs à l'égard des témoins. Nous étions encore en compagnie des témoins lorsque les conservateurs ont proposé leur motion. J'aimerais au moins que les conservateurs expliquent pourquoi ils ont agi ainsi.

[Traduction]

Le président: Merci, monsieur Joseph.

Il y a la possibilité pour n'importe quel membre assis...

[Français]

Natilien Joseph: Il n'y a pas d'interprétation, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Est-ce que cela fonctionne maintenant?

Chaque député a son temps de parole et Mme Goodridge a suivi les règles de la Chambre des communes et du Comité en renvoyant sa motion au Comité.

Y a-t-il d'autres commentaires sur la motion?

Madame Koutrakis, allez-y.

Annie Koutrakis: Je regarde l'heure, monsieur le président. Jusqu'à quelle heure avons-nous des ressources?

Le président: Il nous reste deux minutes.

Y a-t-il des commentaires?

Annie Koutrakis: J'aimerais revenir à ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que nous avons passé pas mal de temps au Comité à discuter de la possibilité de mener deux études en même temps. Notre ordre du jour est déjà inscrit au calendrier.

J'ai mentionné tout à l'heure que le comité des comptes publics s'entretiendra probablement avec la vérificatrice générale au sujet de son rapport. Je ne vois donc pas quel serait l'avantage supplémentaire pour la vérificatrice générale de se présenter également devant le comité des ressources humaines alors qu'il y a déjà tant d'études importantes en attente. Nous invitons des témoins sous peu, et nous voulons savoir comment les programmes que nous avons mis en place au niveau fédéral peuvent aider.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires a fait les manchettes assez souvent. C'est la prochaine étude que nous allons effectuer. Je pense qu'il serait bien plus judicieux que le Comité utilise son temps à entendre des témoins dans le cadre de cette étude plutôt que d'inviter la vérificatrice générale à venir parler de son rapport, alors que nous savons — ou du moins, cela est fort probable — que le comité des comptes publics l'examinera et l'entendra à ce sujet.

Je ne vois pas l'intérêt de reproduire ce travail à ce comité, et c'est pourquoi j'invite mes collègues à rejeter cette motion.

• (1320)

Le président: Merci, madame Koutrakis.

[Français]

Madame Gill, vous avez la parole.

Marilène Gill: Merci, monsieur le président.

Si tout le monde a terminé le débat, pourrions-nous passer au vote?

[Traduction]

Le président: Proposez-vous de mettre la motion aux voix dans sa forme actuelle?

[Français]

Marilène Gill: Oui, exactement.

[Traduction]

Le président: C'est dilatoire. Vous ne pouvez pas proposer cette motion.

Nous allons reprendre avec nos intervenants.

Madame Goodridge, allez-y.

Laila Goodridge: Merci, monsieur le président.

Je trouve absolument inacceptable que les libéraux cherchent à faire obstruction et refusent d'entendre la vérificatrice générale. Cela représente 35 milliards de dollars de dépenses pour leur gouvernement, et ils ont peur de ce que la vérificatrice générale a à dire.

J'aimerais que nous passions au vote. Je suis d'accord avec mon collègue du Bloc. J'espère que les libéraux mettront fin à cette obstruction systématique et nous permettront de passer au sujet à l'étude.

Le président: Le débat se poursuit avec Mme McKelvie.

Jennifer McKelvie: Merci, monsieur le président.

C'était une excellente occasion de venir ici aujourd'hui et de participer aux discussions sur l'emploi des jeunes. Je pense que c'est une bonne chose que l'étude se poursuive. Il semble que vous ayez de nombreuses bonnes études en attente, surtout quant aux travailleurs étrangers temporaires. Je pense qu'il est très important d'en parler maintenant.

J'ai entendu des collègues dire qu'il fallait voir au-delà d'une approche universelle pour ce programme. Ce serait vraiment formidable d'accorder la priorité à l'audition de témoins dans tout le pays, d'un océan à l'autre, alors qu'ils vivent cela, ainsi qu'à toutes les autres études que vous menez en ce moment. Je sais que le logement est une grande priorité pour ce gouvernement. Il est malheureux, à mon avis, que je n'aie pas eu le temps de parler au dernier témoin et de poser des questions aux représentants du secteur forestier pour savoir comment ils se préparent à nos travaux sur les méthodes modernes de construction dans le secteur forestier. Nous savons que nous voulons acheter du bois d'œuvre canadien. C'est une industrie importante.

Il est vraiment regrettable que nous ayons entamé ce débat trop tôt et que j'aie perdu l'occasion de poser ces questions. J'espère que nous pourrions continuer d'accorder notre temps de façon appropriée aux questions qui importent le plus pour les Canadiens à l'heure actuelle, parce que c'est ce qu'ils attendent de nous.

Le président: Merci.

Madame Fancy, il s'agit de la motion.

Jessica Fancy: Merci beaucoup.

Je souhaite simplement réitérer que, comme nous en avons discuté lors d'une de nos réunions précédentes, la vérificatrice générale a déjà présenté son rapport au comité des comptes publics, et que nous avons tenu trois réunions pour établir le calendrier de ce comité. Nous espérions vraiment lancer l'étude du Programme des travailleurs étrangers temporaires — je sais que c'est une priorité pour notre collègue du Bloc — ainsi que rechercher différentes approches axées sur les régions rurales et les régions, ce qui serait utile en ce moment compte tenu de la manière dont les conservateurs instrumentalisent le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

Je suis d'avis que ma collègue, Mme Goodridge, soulève un point pertinent concernant son propre mandat à titre de ministre fantôme ou porte-parole sur certains aspects du rapport de la vérificatrice générale. Toutefois, notre comité dispose déjà d'un calendrier défini, et il ne serait pas optimal d'employer nos ressources pour accomplir le travail d'une autre instance...

● (1325)

[Français]

Marilène Gill: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Attendez un moment, madame Fancy.

Madame Gill, la parole est à vous.

Marilène Gill: J'aimerais contester la décision de la présidence. Tout à l'heure, j'ai demandé que nous passions au vote. Vous avez reformulé ma demande, monsieur le président, et c'est à ce moment que quelqu'un a levé la main pour s'exprimer, de manière à arrêter le processus de vote. Or, j'avais déjà demandé le vote, alors je ne pense pas que le débat aurait dû se poursuivre.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci, madame Gill. J'ai décidé que la mise aux voix à ce moment-là n'était pas recevable, compte tenu du débat en cours. Contestez-vous la décision du président? Ce n'est pas une décision qui peut être contestée.

[Français]

Marilène Gill: Il n'y avait plus personne sur la liste des intervenants.

[Traduction]

Le président: Madame Gill, votre intervention est irrecevable. Vous ne pouvez pas contester la décision.

Je redonne la parole à Mme Fancy au sujet de la motion.

Jessica Fancy: Merci, monsieur le président.

Ce que je disais à la fin, c'est que même si j'ai l'impression que certains renseignements tirés du rapport de la vérificatrice générale aideront à renforcer certains de nos programmes déjà couronnés de succès — je félicite ma collègue d'en face de l'avoir souligné — comme il lui incombe d'être ministre fantôme, ou porte-parole en matière de jeunesse et de garde d'enfants — je ne pense pas que les ressources de ce comité devraient être utilisées pour faire le travail de quelqu'un d'autre.

Merci.

Le président: Madame Koutrakis, je vous en prie.

Annie Koutrakis: J'aimerais avoir des précisions sur ce dont nous débattons en ce moment. À la suite des observations de M. Genuis, qui a proposé le 4 novembre, poursuivons-nous le débat sur la motion initiale?

Le président: Aucun amendement n'a été proposé. Nous en sommes toujours à la motion de Mme Goodridge, à moins qu'il y ait consensus pour changer quelque chose. Il nous reste deux minutes, après quoi nous n'aurons plus de temps.

Madame Koutrakis, vous avez soulevé la question.

Monsieur Joseph, allez-y.

[Français]

Natilien Joseph: Monsieur le président, le débat concernant l'emploi chez les jeunes est très important. Nous étions encore en train d'en débattre lorsque, tout à coup, ma collègue d'en face a proposé sa motion.

La question que je me pose est la suivante: la discussion avec les témoins était-elle déjà terminée ou non? Quatre témoins étaient encore présents, et on les a laissés en plan, sans même les remercier ni les saluer, pour soudainement proposer cette motion.

Notre travail est très important, et il faut l'accomplir avec respect envers les Canadiens et les Canadiennes.

Je répète ma question: nos amis et collègues d'en face — ce sont effectivement nos amis aussi, nous ne le nierons pas — peuvent-ils nous expliquer pourquoi ils ont affiché un tel comportement envers les témoins?

[Traduction]

Le président: Merci.

Madame Koutrakis, je crois qu'il nous reste une minute.

Annie Koutrakis: Je voulais simplement profiter de l'occasion pour répondre à ma collègue, Mme Goodridge, qui a dit que les li-

béraux font de l'obstruction parce que nous ne voulons pas entendre la vérificatrice générale.

Je voulais simplement rappeler à tout le monde ici, et à tous les Canadiens qui nous regardent, que c'est le Parti libéral du Canada qui a proposé ce programme très important, l'éducation préscolaire à 10 \$ par jour...

Un député: [inaudible]

Annie Koutrakis: La moyenne est de 16 \$, mais c'est quand même beaucoup moins que ce qu'elle était.

S'il y a un parti ou un gouvernement qui appuie vraiment ce programme, c'est bien le Parti libéral du Canada et notre gouvernement. Nous continuerons de veiller à ce que chaque enfant qui a besoin d'un espace sûr pour l'éducation préscolaire et des services de garde abordables continue de bénéficier du programme, comme c'est le cas dans ma province, le Québec.

Une grande partie de ce programme s'inspirait du programme québécois, et je suis très fière, parce qu'à l'époque où j'étais cheffe de famille monoparentale et que j'avais deux jeunes enfants, cela m'a aidé dans les moments difficiles où j'ai dû chercher un emploi et veiller à ce que mes enfants soient en sécurité et reçoivent les soins dont ils avaient besoin pendant leur petite enfance.

Pour qui que ce soit...

● (1330)

Le président: Je remercie les membres du Comité.

Nous perdons l'interprétation. Nous ne pouvons pas continuer sans ce service. Sur ce, la séance est levée.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>